

RAPPORT 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 : Le territoire desservi et compétences.....	page 4
Chapitre 2 : La prévention des déchets.....	page 8
Chapitre 2bis : Les marchés publics signés en 2023.....	page 9
Chapitre 3 : La collecte des déchets : Organisation.....	page 10
Chapitre 4 : La collecte des déchets : Bilan.....	page 16
Chapitre 5 : Le traitement des déchets : Organisation.....	page 23
Chapitre 6 : Le traitement des déchets : Bilan.....	page 24
Chapitre 7 : Impact environnemental et sanitaire.....	page 32
Chapitre 8 : L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets.....	page 33
Chapitre 9 : La concertation et la gouvernance.....	page 34

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

Chapitre 10 : Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	page 36
Chapitre 11 : Budget, coût du service et financement.....	page 38
Chapitre 12 : Structure du coût.....	page 39
Chapitre 13 : Coût des différents flux des déchets.....	page 44
Chapitre 14 : Évolution des coûts.....	page 47

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont obligation de présenter un «Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique «déchets» dans la politique «développement durable» du syndicat.

Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Directeur de publication : Olivier THOMAS

Directeur général : Olivier LE CLECH

Coordination : Nathalie LAVENIR

Mise en page et conception des graphiques : Nadège PHILIPPE

Iconographie : Juliette GALLOIS / Freepik

Textes : Riwanon BRANCHUT-HERVE, Nathalie LAVENIR, Bruno PATRICE, Stéphanie PATRICE et Catherine REVEREAULT.

Imprimé par une Imprimerie certifiée PEFC, IMPRIM'VERT, FSC, ISO 9001 ET ISO 14001 sur du papier (FSC) ou (PEFC) ou (recyclé) avec des encres à base végétale.



DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SIREDOM

469 528 t

511 kg/hab/an

DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS

25 067 t - 27 kg/hab/an



DÉCHETS VERTS
4 894 t - soit 5 kg /hab/an



ENFOUISSABLE
17 884 t - soit 19 kg /hab/an



VALORISABLE
563 t - soit 1 kg /hab/an



INERTES ET GRAVATS
1 726 t - soit 2 kg /hab/an



BALAYEUSE
0 t

DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS - DMA

444 461 t - 484 Kg/hab/an

DÉCHETS OCCASIONNELS

157 060 t - 171 kg/hab/an



DÉCHETS VERTS
38 309 t - soit 42 kg /hab/an



ENCOMBRANTS
9 331 t - soit 10 kg /hab/an



AUTRES COLLECTES SÉPARÉES
0 t

DÉCHÈTERIES
109 420 t - soit 119 kg /hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES - OMA

287 401 t - 313 kg/hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES - OMr
221 863 t - 241 kg /hab/an

COLLECTES SÉPARÉES



EMBALLAGES
47 390 t - soit 52 kg /hab/an



VERRE
18 095 t - soit 20 kg /hab/an



DÉCHETS ALIMENTAIRES
BIODÉCHETS
52 t

PARTIE 1 ◆ LES INDICATEURS TECHNIQUES



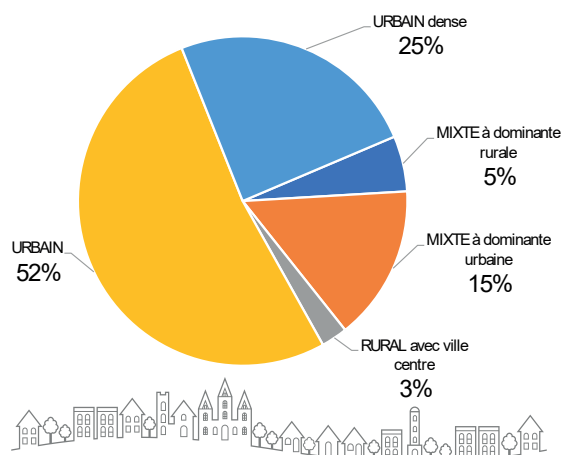
CHAPITRE 1 ► LE TERRITOIRE DESSERVI ET COMPÉTENCES

1.1 > TERRITOIRE DESSERVI

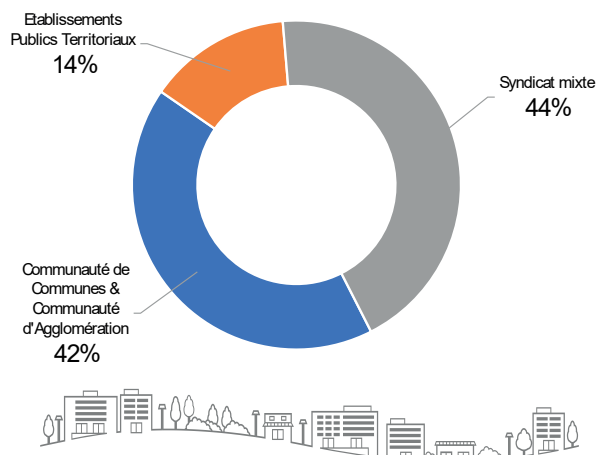
Composé de **175** communes regroupées dans **9** établissements publics de coopération intercommunale, **1** établissement public territorial et **3** syndicats ; répartis sur **2** départements, l'Essonne et la Seine et Marne ; représentant environ **71%** de la population de l'Essonne ;

LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ	POPULATION CONCERNÉE	TYPES D'HABITAT	COMMUNES	CODE SINE
 Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération - CDEA	204 454	URBAIN	21	56 926
 Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne - CAESE	28 135	MIXTE à dominante rurale	6	18 697
 Smictom de la Région de Fontainebleau - SMICTOM	3 186	MIXTE à dominante urbaine	4	57 362
 Communauté d'Agglomération Grand-Paris-Sud Seine-Essonne-Sénart - GPS	243 681	URBAIN	15	56 939
 Communauté d'Agglomération Paris-Saclay - CAPS	30 447	URBAIN	4	56 924
 Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine - VYVS	84 033	URBAIN dense	3	56 935
 Communauté de Communes du Pays de Limours - CCPL	27 026	MIXTE à dominante urbaine	14	52 265
 Communauté de Communes du Val d'Essonne - CCVE	61 349	MIXTE à dominante urbaine	21	18 636
 Communauté de Communes Entre Juine et Renarde - CCEJR	22 153	MIXTE à dominante urbaine	15	27 478
 Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix - CCDH	26 431	MIXTE à dominante urbaine	11	52 266
 Etablissement public territorial T12 Grand-Orly Seine Bièvre - GOSB	142 539	URBAIN dense	6	56 933
 Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes - SEGRE	21 988	MIXTE à dominante rurale	19	339
 Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères du Sud Francilien - SIRTOM	23 754	RURAL avec ville centre	36	57 057
PÉRIMÈTRE DU SIREDOM	919 176		175	

Typologie de l'habitat



Typologie des acteurs



1.2 ● VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



LIMITES DU TERRITOIRE en fonction des compétences	POPULATION CONCERNÉE	COMPÉTENCE TRAITEMENT	COMPÉTENCE COLLECTE
 CAESE	28 135	26 251	1 884
 CCDH	26 431		26 431
 CCEJR	22 153	15 649	6 504
 CCPL	27 026		27 026
 CCVE	61 349	59 792	1 557
 CDEA	204 454	204 454	
 CPS	30 447	30 447	
 GOSB	142 539	142 539	
 GPS	243 681	243 681	
 SEDRE	21 988	21 988	
 SIRTOM	23 754	23 754	
 SMICTOM	3 186	3 186	
 VYVS	84 033	84 033	
PÉRIMÈTRE et compétences DU SIREDOM	919 176	855 774	63 402

► COMPÉTENCE TRAITEMENT

Traitement des déchets
Gestion des déchèteries
Prestation partielle sur la
collecte des PAV

► COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Collecte en PAP OMr et EMB
Collecte des PAV/BAV
Traitement des déchets
Gestion des déchèteries

ZOOM SUR LES 37 COMMUNES DE LA CARTE «COLLECTE»

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS : 14 COMMUNES

Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE : 1 COMMUNE

Leudeville

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX : 11 COMMUNES

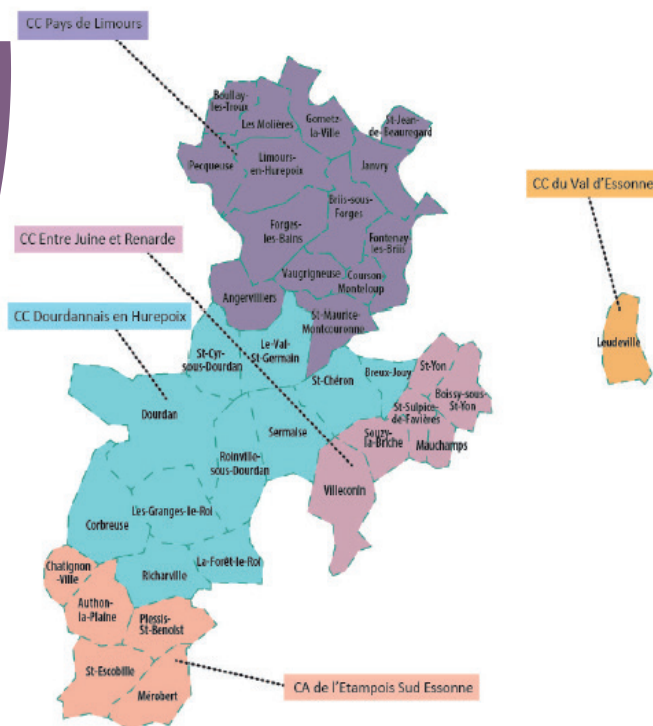
Breux-Jouy, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE : 6 COMMUNES

Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Villeconin.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD ESSONNE : 5 COMMUNES

Authon-la-Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille.



Au **1^{er} janvier 2024**, la carte collecte comporte
31 communes, la CCEJR ayant repris sa compétence.

1.3● DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

► LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE À PORTE

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
						
Mode de gestion de la collecte	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations
Mode de collecte	Porte à Porte Apport Volontaire	Apport Volontaire	Porte à Porte Apport Volontaire	Porte à Porte	Porte à Porte	Apport Volontaire
Origine des déchets	Ménages	Ménages Entreprises et artisans	Ménages Collectivités Entreprises et artisans	Ménages Collectivités Entreprises et artisans	Ménages	Collectivités
Fréquence majoritaire de collecte	1 / semaine		1 / semaine	2 / mois de mars à novembre	Sur RDV	
Fréquence maximale de collecte	3 / semaine		1 / semaine	2 / mois de mars à novembre	Sur RDV	
Saisonnalité sur les fréquences	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Quai de transfert	Non	Non	Non	Non	Non	Non

► LES DÉCHÈTERIES

27 DÉCHÈTERIES appartiennent au Siredom dont 3 depuis juin 2023, Briis-sous-Forges, Saint-Chéron, Dourdan.

Les déchèteries accueillent les particuliers et les professionnels (Hors Moigny-sur-École).

Les déchèteries de Lardy et Saclas ne peuvent pas accueillir les véhicules de plus de 1m95 de haut.

La déchèterie de Noisy-sur-école est restée fermée durant toute l'année 2023 pour des raisons de sécurité. Des travaux de réhabilitation de la plateforme seront engagés en 2024.



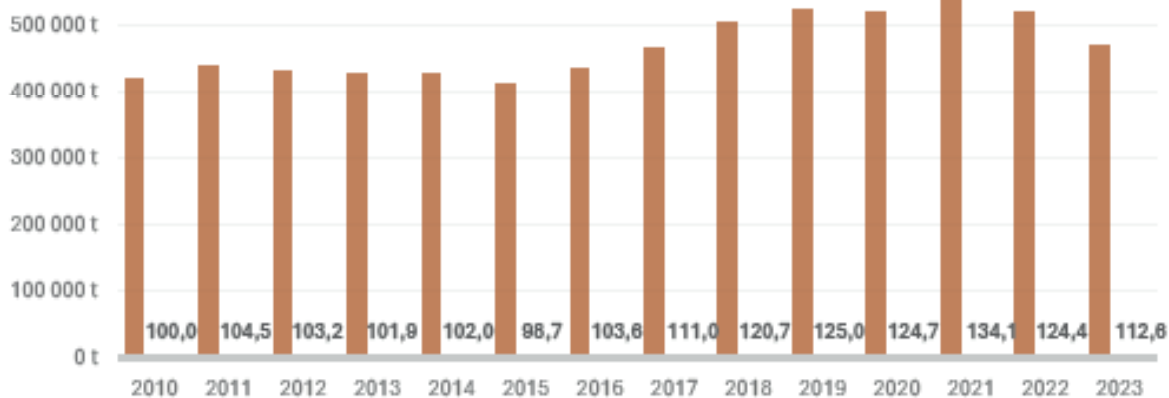


CHAPITRE 2 ► LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement. Le Siredom possède un PLPDMA depuis 2009. Celui en cours actuellement a débuté en 2019, a été révisé en 2022 et se terminera fin 2024.

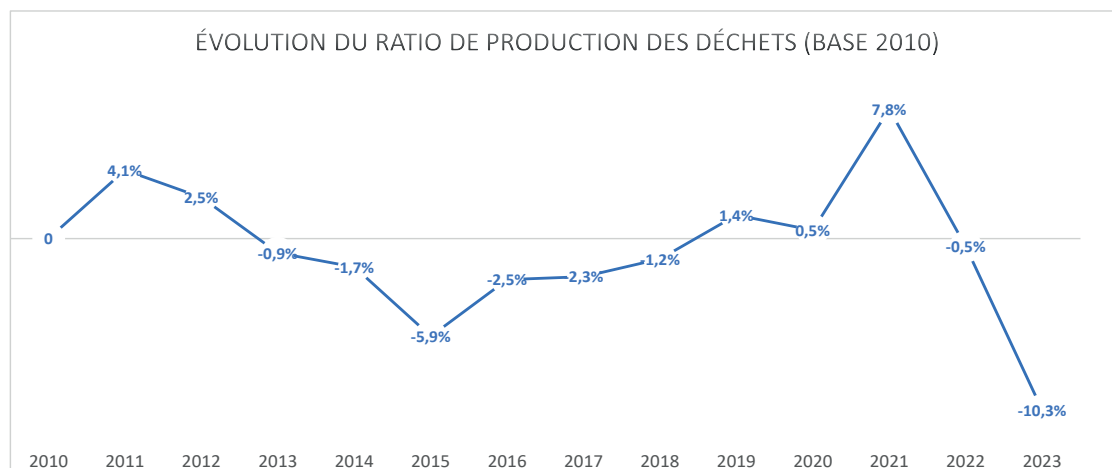
► INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant, le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. En 2018, l'augmentation s'explique par l'adhésion du SICTOM de l'Hurepoix. (+ 62 905 hab).



Au vu de la forte évolution de la population du Siredom, cet indicateur n'est pas pertinent.

Une analyse des ratios par habitant permettra de mieux étudier l'évolution de la production de déchets.



Le ratio de DMA du Siredom est passé de 570 kg/hab./an en 2010 à 511 kg/hab./an en 2023, soit une baisse de -10,3 %.

► LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2023

54	1070	21	5	1	1	1	14	74	8	11
Animations scolaires sur le tri et le réemploi, sur le gaspillage alimentaire et le compostage	Composteurs fournis aux ECIPI (540 en bois, 530 en plastiques) et 660 bioseaux	Ateliers qui ont sensibilisé plus de 800 personnes à la pratique du compostage	Manifestations et 3 interventions en collèges	Exposition itinérante sur la prévention	Refonte des pages prévention sur le site internet pour toujours plus de conseils et d'informations	Déploiement à partir d'octobre 2023 d'un jeu vidéo sur la gestion des déchets à destination des collèges, centres de loisirs et services jeunesse. 322 enfants ont pu le découvrir en 2023	Visites de déchèteries pour sensibiliser plus de 180 enfants au tri, au recyclage et à la prévention des déchets	Visites du CITD pour découvrir le site de Vert-le-Grand à 539 visiteurs majeurs.	Acteurs du réemploi interviennent en déchèteries pour donner une seconde vie à vos objets	Marchés publics signés avec des clauses sociales et/ou environnementales



CHAPITRE 2Bis ► LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2023

MARCHÉS DE 40 000 A 90 000€ HT

N° DE MARCHE	OBJET	NOTIFICATION	MONTANT EN € HT	ATTRIBUTAIRES	DÉPARTEMENT
2023.01	Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets pour les besoins du SIREDOM	19-mai-23	Forfaitaire: 48 905€ HT	Groupeement VERDICITÉ / EREP	93
2023.04 / 3	Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de composteurs domestiques et de lombricomposteurs sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes LOT 3 : Fourniture et livraison de lombricomposteurs	27-juin-23	maximum 10 000€ HT/an	VERS LA TERRE INTERNATIONAL	34
2023.05	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'un écocentre sur la commune de MORANGIS pour les besoins du SIREDOM	7-juil.-23	Forfaitaire : 40 000€HT	CECOTECH	91
2023.1	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'écocentre de VIGNEUX SUR SEINE pour les besoins du SIREDOM	2-oct.-23	Forfaitaire : 51 880€HT	BE MACO	89

MARCHÉS ENTRE 90 000€ HT ET 215 000€ HT (FOURNITURES ET SERVICES)

N° DE MARCHE	OBJET	NOTIFICATION	MONTANT EN € HT	ATTRIBUTAIRES	DÉPARTEMENT
2023.02	Accord-cadre relatif à la fourniture et la maintenance de systèmes de géolocalisation des bennes pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes	26-avr.-23	200 000€ HT MAXIMUM sur toute la durée du marché	SOLUSTOP	75
2023.04 / 1	Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de composteurs domestiques et de lombricomposteurs sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes	27-juin-23	maximum 10 000€ HT/an	VERS LA TERRE INTERNATIONAL	34
2023.07	Dépose de l'existant, fourniture, livraison et pose de barrières et de garde-corps de haut de quai dans les écocentres du SIREDOM de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE et ÉGLY	17-mai-23	Forfaitaire : 160 965€ HT	GILLARD SAS	77
2023.15	Accord cadre de fourniture et livraison de composteurs en bois sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes relance du lot 2 du marché 2023-04	23-nov.-23	200 000€ HT MAXIMUM sur toute la durée du marché	QUADRIA	33
2023.09	Accord-cadre relatif à la fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes	11-déc.-23	200 000€HT MAXIMUM sur toute la durée du marché	SULO	92
2023.19	Accord cadre relatif à la mise en oeuvre d'un service de collecte des objets encombrants sur rendez-vous et de valorisation d'objets réutilisables	26-déc.-23	50 000 € HT maximum /an Forfait mensuel 890 € HT	RECYCLERIE DU GATINAIS	91

MARCHÉS ENTRE 90 000€ HT ET 5 382 000€ HT (TRAVAUX)

N° DE MARCHE	OBJET	NOTIFICATION	MONTANT EN € HT	ATTRIBUTAIRES	DÉPARTEMENT
2023.08	Travaux (y compris fourniture) d'installation de systèmes d'alarmes anti-intrusion et de vidéoprotection	13-juil.-23	Forfaitaire (total tranche ferme et tranche optionnelle) : 109 565,60 € HT	VERSPECTIVE	91



CHAPITRE 3 ► LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

En 2023, le Siredom a assuré la collecte des déchets en porte-à-porte pour 37 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2024, il l'assure pour 31 communes. Jusqu'à fin mai 2024, le Syndicat est également en charge de la collecte des bornes et plateformes d'apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

3.1 ● PRÉCOLLECTE

SUR LE TERRITOIRE À COMPÉTENCE COLLECTE :

Un bac de tri sélectif est fourni à chaque habitant.

Les bacs pour les OMR et les déchets végétaux sont du ressort des habitants.

L'acquisition de composteurs est possible pour les résidents en contactant leurs intercommunalités.

Dans le cadre des contrats de la Redevance Spéciale, le SIREDOM propose une tarification pour la fourniture et la livraison des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles, d'Emballages/Papiers et des déchets végétaux.

► TARIFS DES BACS DE COLLECTE SÉLECTIVES



Volume en litres	120	240	360	660
Tarifs en € TTC	27,28€	37,49€	58,48€	147€

SUR LE TERRITOIRE À COMPÉTENCE TRAITEMENT :

Le SIREDOM collecte certaines bornes d'apport volontaire aériennes ou enterrées pour les emballages/papiers et le verre. Des sondes ont été installées sur certaines bornes permettant de suivre leur taux de remplissage.

3.2 ● POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

Taux de variation de la population des ménages (entre 2023 et 2022) : **+0,81 %**

Taux de variation des bénéficiaires n'étant pas des ménages (entre 2023 et 2022) : **+0,14 %**

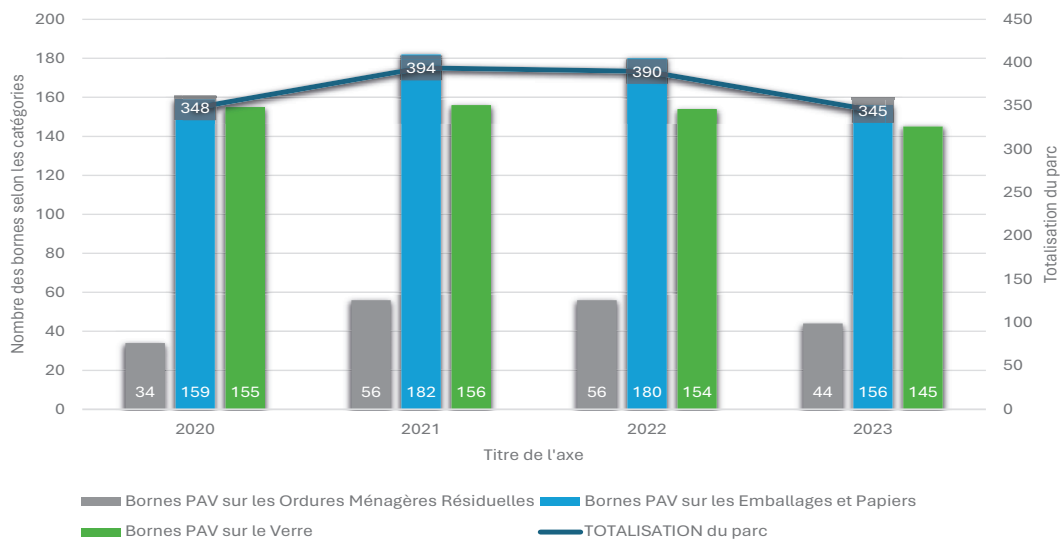
	COLLECTE EN PORTE-À-PORTE (PAP)	COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)
Année	2023	345 POINTS
Ménages	63 402 HABITANTS DESSERVIS	
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	35 BÉNÉFICIAIRES DESSERVIS	63 402 HABITANTS DESSERVIS
Année	2022	390 POINTS
Ménages	62 894 HABITANTS DESSERVIS	
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	30 BÉNÉFICIAIRES DESSERVIS	62 894 HABITANTS DESSERVIS

Recette en provenance des bénéficiaires n'étant pas des ménages et payant la redevance spéciale sur les ordures ménagères (RSOM) : **337 464 €** (contre 286 421 € en 2022).

3.3 ● ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

COMPÉTENCE COLLECTE

ÉVOLUTION DU PARC DES APPORTS VOLONTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMPÉTENCE COLLECTE



FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

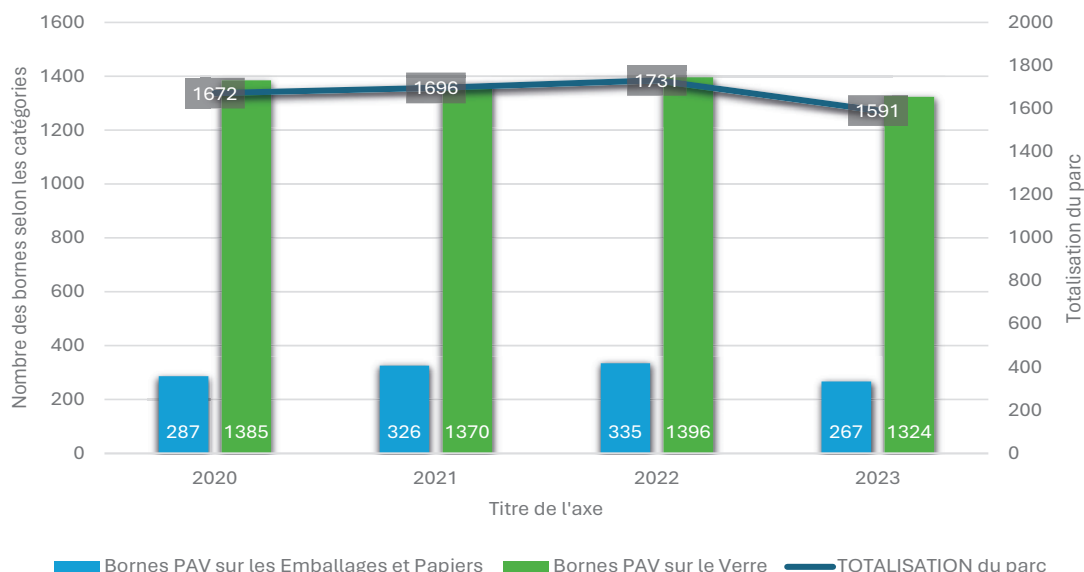
		ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES ET PAPIERS	VERRE
CONTENANTS	Nombre de contenants disponibles	44	156	145
	Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 1441	1 pour 406	1 pour 437
	Tonnage collecté	917 t	430 t	1 755 t
	Ratio quantité par contenant et par semaine	401 kg	53 kg	233 kg

Les bornes pour les Ordures Ménagères Résiduelles sont implantées au pied de certaines résidences ou dans les hypercentres. Le verre est collecté uniquement en apport volontaire.

Des agents du SIREDOM assurent le nettoyage des dépôts autour des points d'apport volontaire et l'entretien de ces équipements.



ÉVOLUTION DU PARC DES APPORTS VOLONTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT



		ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES ET PAPIERS	VERRE
CONTENANTS	Nombre de contenants disponibles		267	1324
	Ratio du nombre de contenants par habitant		1 POUR 2341	1 POUR 646
	Tonnage collecté		1 578 t	9 788 t
	Ratio quantité par contenant et par semaine		114 kg.	142 kg.

Cœur Essonne Agglomération et la CA de l'Etampois Sud Essonne assurent la collecte et la gestion des bornes d'apport volontaire «Emballages/papiers» de leur territoire. La population des deux EPCI n'est pas prise en compte pour le calcul du ratio.

Un patrouilleur, pour chacun des prestataires, a pour mission de contrôler l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire et de collecter les déchets recyclables déposés autour des bornes.

Le SIREDOM a, en complément, un marché avec un prestataire pour intervenir 2 fois par semaine sur certains points critiques du territoire.

3.4 ● ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE, POUR LA COLLECTE SÉPARÉE ET LA COLLECTE RÉSIDUELLE

Le SIREDOM collecte en porte-à-porte les Ordures Ménagères Résiduelles, les emballages/papiers, les déchets végétaux et les encombrants. Les encombrants sont collectés sur rendez-vous par la Recyclerie du Gâtinais. Des agents du Siredom interviennent quotidiennement pour sensibiliser les habitants aux problématiques impactant le service de collecte et livrent les bacs dédiés au tri des emballages/papiers aux usagers.

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

La collecte des déchets en porte à porte s'effectue selon le règlement de collecte des ordures ménagères et assimilés qui vise à garantir un service public de qualité et à sensibiliser les citoyens à réduire et valoriser leurs déchets



3.4.1 > SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

► TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-A-PORTE

		ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS*
CONTENANTS	Population desservie	63 402	63 402	63 402	
	Tonnages annuels	11 969 t	3 353 t	4 833 t	35 t
	Distances parcourues pour la collecte (km)	212 486	148 023	47 181	9 166
	Couleur du bac concerné	GRIS	JAUNE	GRENAT	Pas de bac : Enlèvement sur RDV
	Nombre de bacs distribués au cours de l'année		1 113		

*Les communes peuvent bénéficier de la collecte à la demande des encombrants. Gratuite une fois dans l'année pour les personnes de plus de 70 ans et pour les personnes handicapées.
Le tarif en 2023 est de 44,80 € par enlèvement dans la limite de 2m³.

3.4.2 > SUIVI DU NOMBRE DE BACS LIVRÉS

Exercice						TOTAL
2022	415	19	237	67	14	752
2023	546	36	337	146	48	1 113

Le SIREDOM assure la fourniture et la livraison des bacs liés à la collecte sélective des emballages et papiers. Cette prestation est effectuée en régie.

3.5 ● FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

► POUR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	Hypercentre de Dourdan	C3
	Hypercentre de Limours, Saint-Chéron et Briis-sous-Forges	C2
	Certains collectifs : Dourdan, Limours, Saint-Chéron et Briis-sous-Forges	C2
	Reste du territoire	C1
Emballages et papiers	Territoire	C1
Déchets Végétaux	Territoire	C0,5 de mars à novembre
Encombrants	Territoire	sur RDV

► POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.

La collecte est effectuée soit en fonction d'un planning prédéfini, soit au regard du taux de remplissage des bornes relevé par les sondes.

3.6 ● FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES

3.6.1 > CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ, DÉCHETS ACCEPTÉS, JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Ce réseau de proximité au service des usagers est ouvert gratuitement aux particuliers qui résident sur une commune du territoire du syndicat, sous réserve d'entrée avec un badge. Les déchèteries accueillent également les acteurs économiques exerçant sur le territoire. Dans ce cas, l'accès est payant. Le réseau a pour vocation de recueillir les déchets dits occasionnels afin de les valoriser ou les traiter dans les conditions assurant la préservation de l'environnement.

LES CONDITIONS D'ACCÈS :

Le badge est obligatoire pour accéder à l'ensemble des éco-centres du réseau.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

DANS LES BENNES : métaux, gravats, déchets végétaux, cartons, enfouissables, valorisables, meubles, DEA, articles de bricolage, jouets...

DANS LES CONTAINEURS : verre, emballages et papiers, huiles de viange, textiles, radiographies, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et de jardinage thermiques.

DANS LE LOCAL DEEE : gros électroménager, écrans, informatique, téléphonie, jouets, bricolage, lampes.

DANS LE LOCAL DDS : piles, batteries, consommables informatiques, solvants, peintures et vernis, colle et graisses, acides et bases, aérosols toxiques, produits phytosanitaires, bidons, huiles minérales, chlorate et nitrates, radiographies, produits non identifiés.

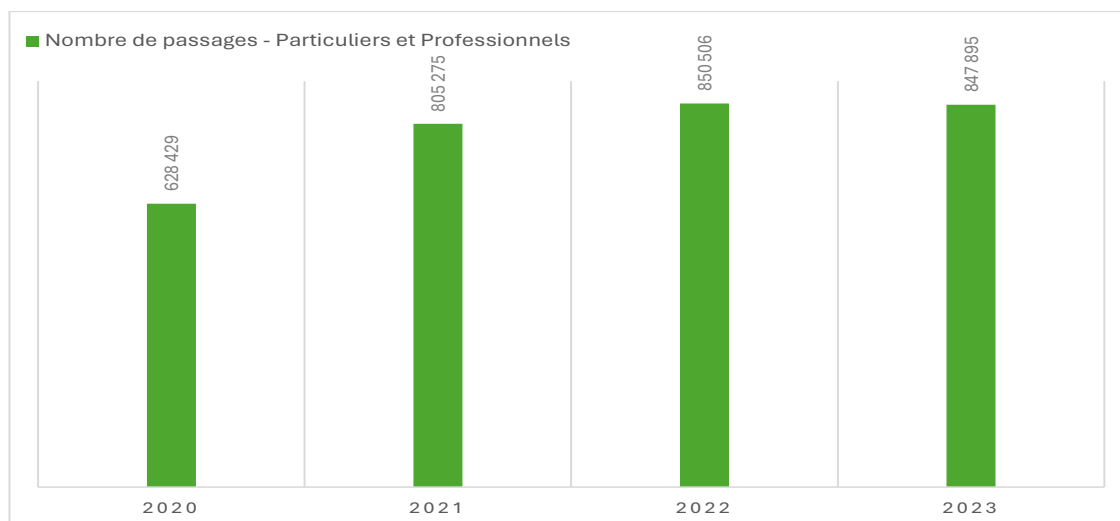
AUTRES DÉCHETS : pneus véhicules légers non jantés et le plâtre.

HORAIRES DES ÉCO-CENTRES			
HORAIRES D'ÉTÉ DU 1 ^{ER} AVRIL AU 14 OCTOBRE Du lundi au vendredi 10h - 12h et 13h - 17h45 Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h45 Dimanches et jours fériés : 9h - 12h	HORAIRES D'HIVER DU 15 OCTOBRE AU 31 MARS Du lundi au vendredi 10h - 12h et 13h - 16h45 Samedi : 9h - 12h et 13h - 16h45 Dimanches et jours fériés : 9h - 12h	HORAIRES SPÉCIFIQUES	
		MOIGNY-SUR-ÉCOLE	du mardi au vendredi : 9h - 12h samedi et dimanche : 9h - 12h
		NOISY-SUR-ÉCOLE	L'écocentre est fermé pour raisons de sécurité

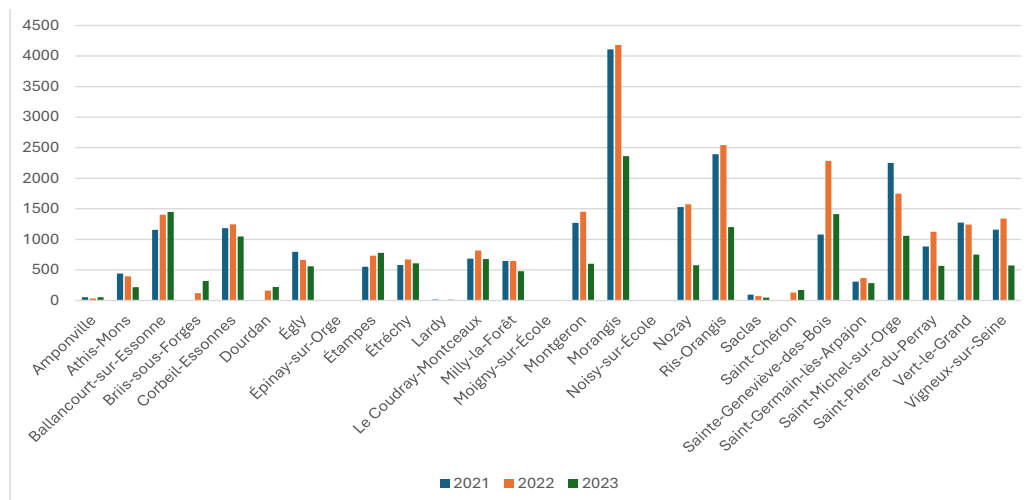
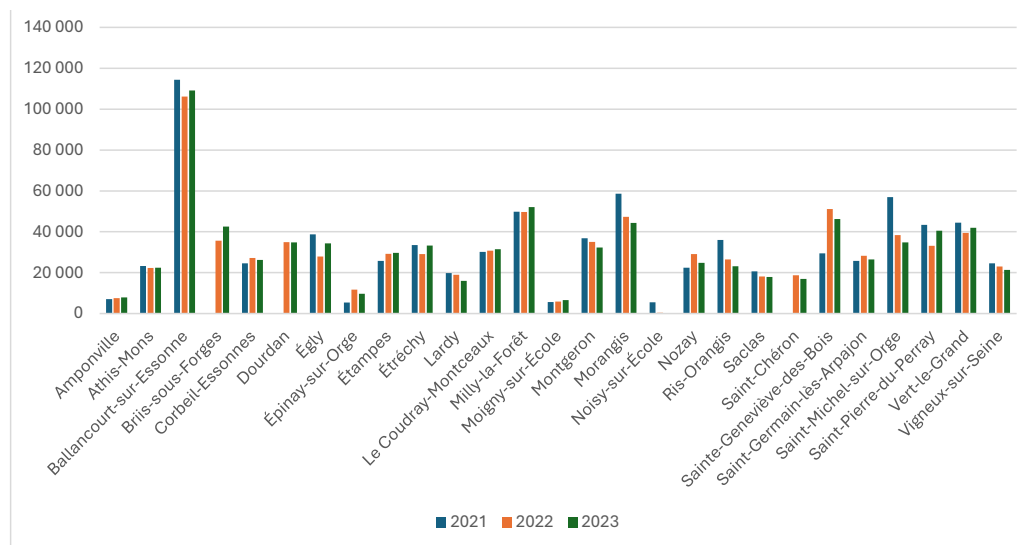
Retrouvez les jours de fermeture de chaque déchèterie sur le site Internet : www.siredom.com

3.6.2 > FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

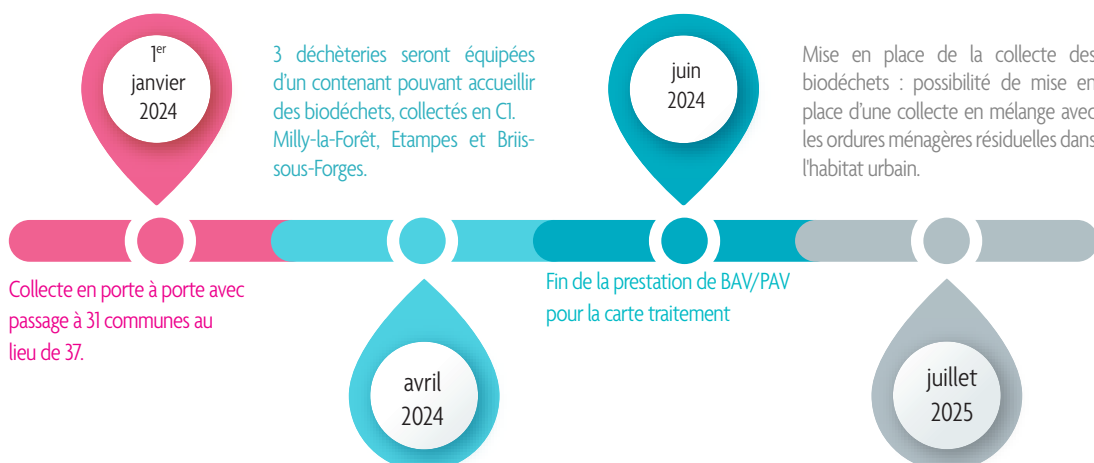
► ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES ÉCOCENTRES DEPUIS 2020



► ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES USAGERS «PARTICULIERS» & «PROFESSIONNELS» SELON LES ÉCOCENTRES.



3.7 ● ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE



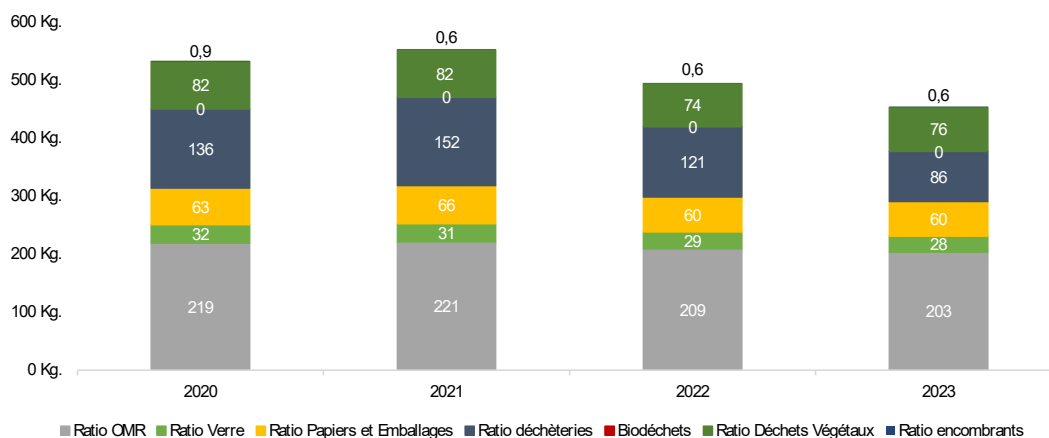


CHAPITRE 4 ► LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

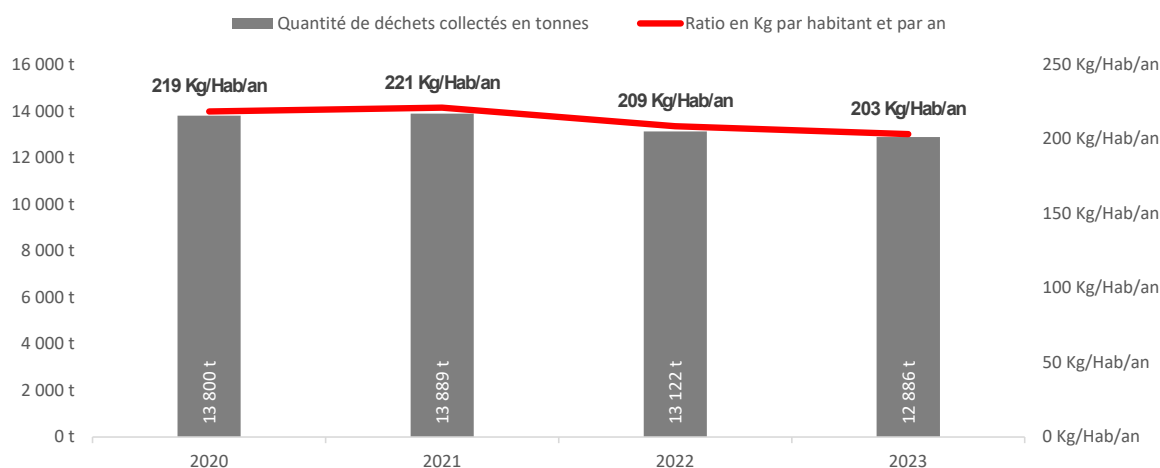
Une fois l'organisation de la collecte présentée, il est utile de pouvoir faire le lien avec le résultat de la collecte, son bilan, à la fois sur le plan quantitatif et de manière qualitative.

4.0 ● SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE

Évolution du ratio de collecte tous flux (hors gravats) exprimé en Kg/hab./an

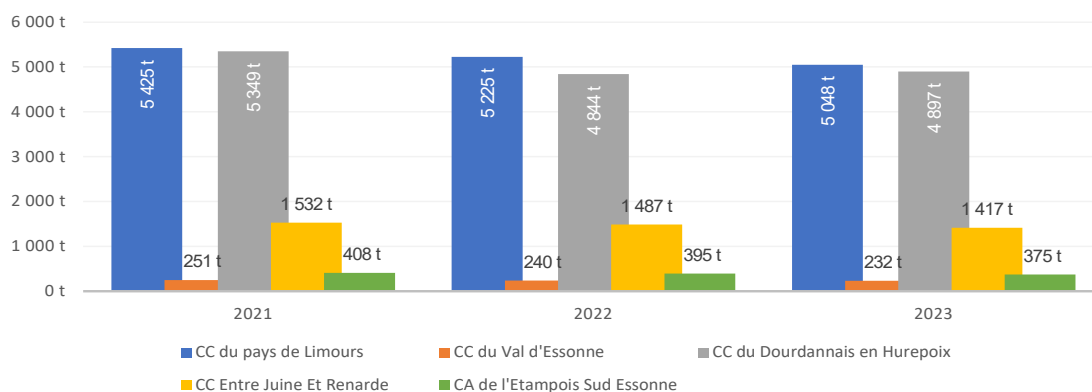


4.1 ● COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DE LA CARTE COLLECTE

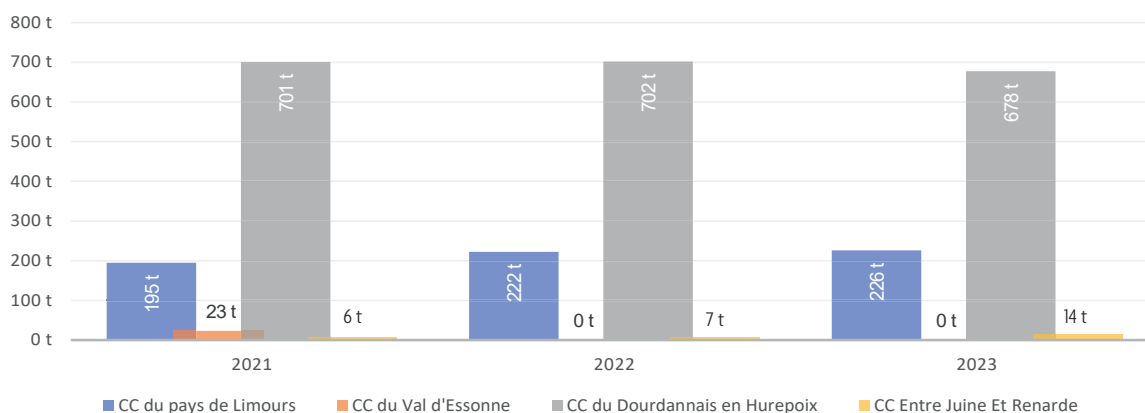


A noter que les tonnages issus des déchèteries ne sont pas pris en compte dans les calculs.

► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE COLLECTE



► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE COLLECTE



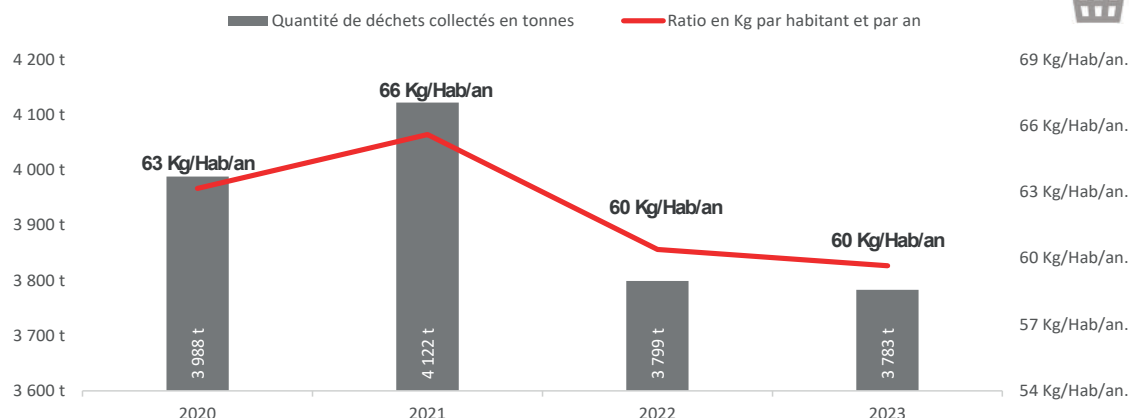
PAS DE TONNAGE POUR CA DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES DÉCHÈTERIES

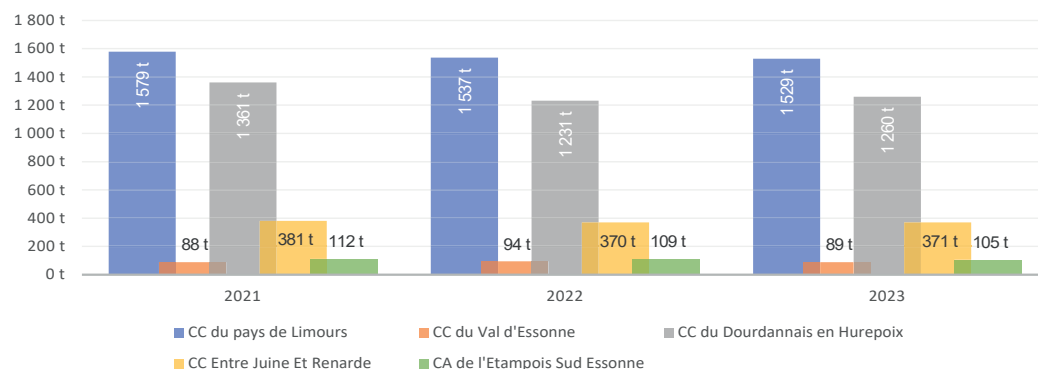
EXERCICE						TOTAL
2022	2 t	0 t	3 t	0 t	0 t	5 t
2023	2 t	0 t	4 t	0 t	0 t	6 t

4.2 ● DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SÉPARÉE (Hors déchèterie)

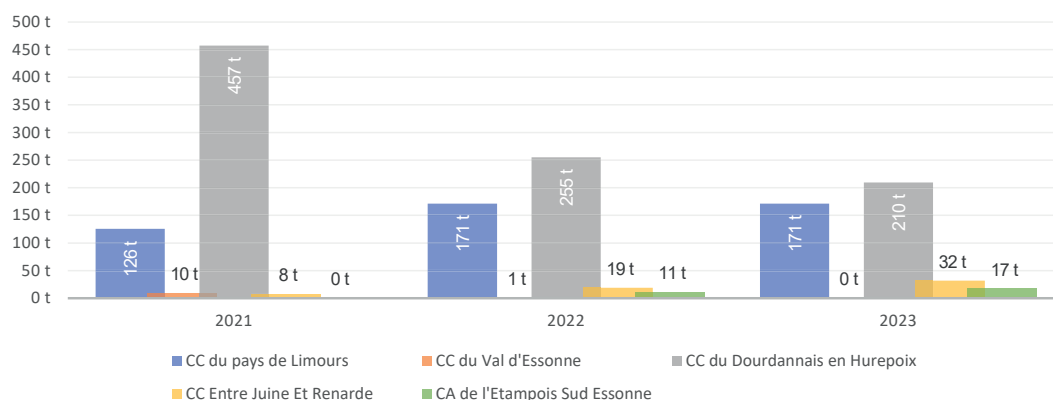
1 LES EMBALLAGES HORS VERRE DE LA CARTE COLLECTE



► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE COLLECTE



► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE COLLECTE



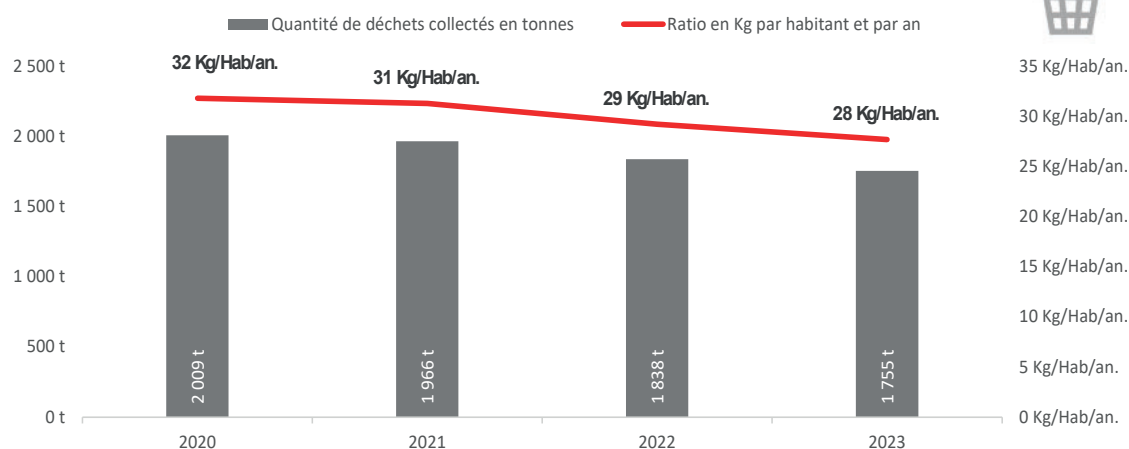
► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE TRAITEMENT

EXERCICE	PARIS SACLAY	COEUR d'ESSONNE	Grand Orly Seine Bièvre	VAL D'YVERRES VAL DE SEINE	Grand Paris Sud	Val d'Essonne	Entre Juine et Renarde	Etampois Sud Essonne	sedre	SIRTOM	SMICTOM	TOTAL
2022	27 t		54 t	25 t	84 t	925 t	58 t	0 t	126 t	299 t	40 t	1 639 t
2023	28 t	0 t	57 t	24 t	73 t	896 t	57 t	0 t	127 t	290 t	27 t	1 578 t

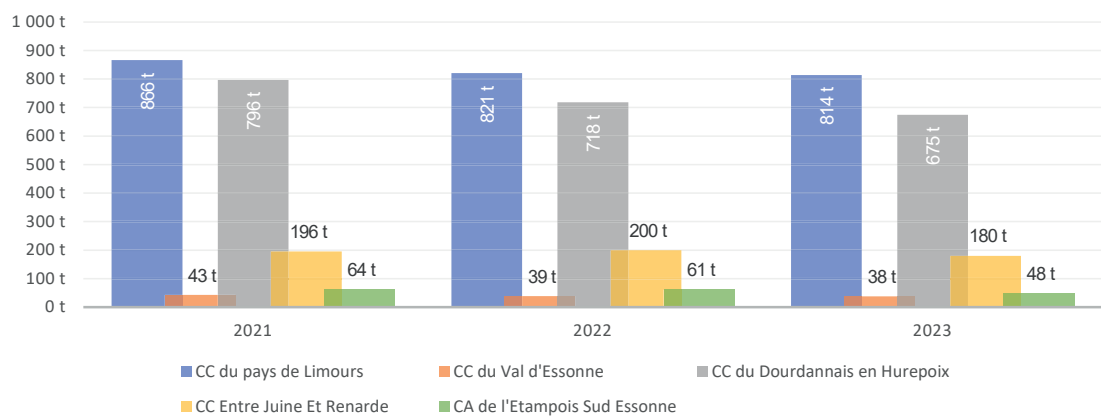
► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES ÉCOCENTRES

EXERCICE	PARIS SACLAY	VAL D'YVERRES VAL DE SEINE	COEUR d'ESSONNE	Grand Orly Seine Bièvre	Entre Juine et Renarde	Etampois Sud Essonne	PARIS SACLAY	COEUR d'ESSONNE	Grand Orly Seine Bièvre	VAL D'YVERRES VAL DE SEINE	Grand Paris Sud	Val d'Essonne	Entre Juine et Renarde	Etampois Sud Essonne	sedre	SIRTOM	SMICTOM	TOTAL
2022	10 t	0 t	10 t	0 t	0 t	8 t	28 t	27 t	32 t	35 t	47 t	1 t	1 t	9 t	5 t	0 t	0 t	213 t
2023	16 t	0 t	18 t	0 t	0 t	9 t	37 t	32 t	30 t	49 t	56 t	1 t	3 t	8 t	6 t	0 t	0 t	265 t

② LE VERRE DE LA CARTE COLLECTE



► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE COLLECTE



► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES AUTRES ADHÉRENTS (CARTE TRAITEMENT)

EXERCICE	PARIS SACLAY	COEUR d'ESSONNE	Grand Orly Essonne	VAL D'YERRES VAL DE SEINE	Grand Paris Sud	Val d'Essonne	Val de Juine Renarde	Val d'Essonne	sedre	SIRTOM	SMICTOM	TOTAL
2021	246 t	4 319 t	116 t	86 t	1 664 t	1 323 t	320 t	443 t	701 t	962 t	156 t	10 337 t
2022	257 t	4 125 t	110 t	65 t	1 650 t	1 407 t	292 t	381 t	693 t	946 t	187 t	10 116 t
2023	230 t	3 929 t	110 t	59 t	1 637 t	1 368 t	295 t	390 t	681 t	950 t	138 t	9 788 t

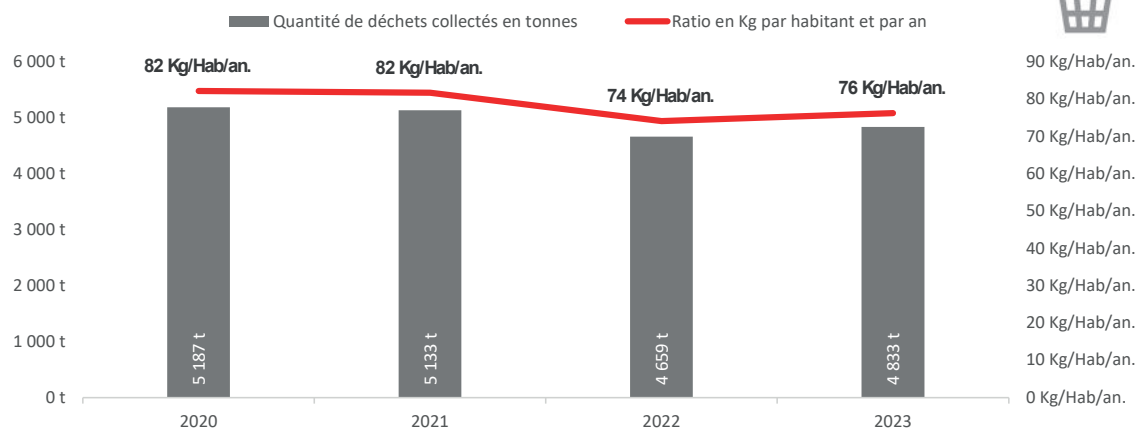
Cette partie est réalisée jusqu'au 31 mai 2024 comme une prestation pour les EPCI.

► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES ÉCOCENTRES

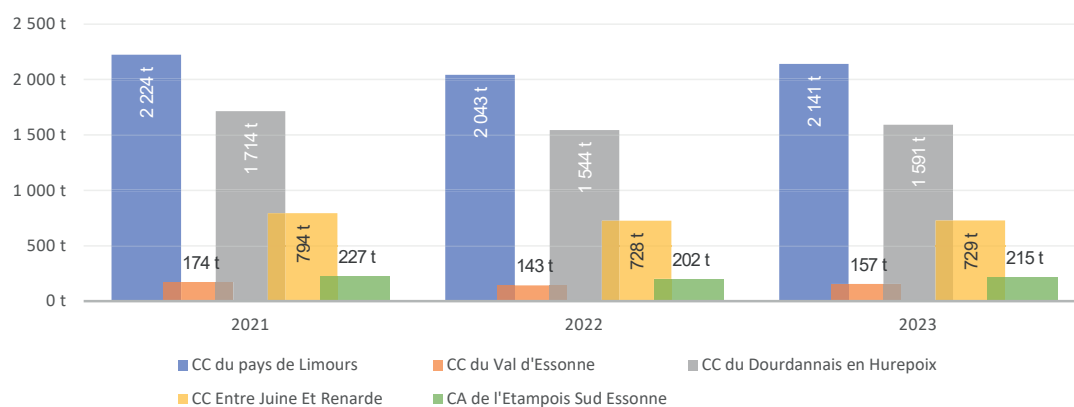
															TOTAL		
2022	29 t	0 t	44 t	0 t	0 t												
2023	34 t	0 t	49 t	0 t	0 t	10 t	60 t	18 t	16 t	54 t	81 t	15 t	14 t	36 t	48 t	0 t	436 t
	HUREPOIX																



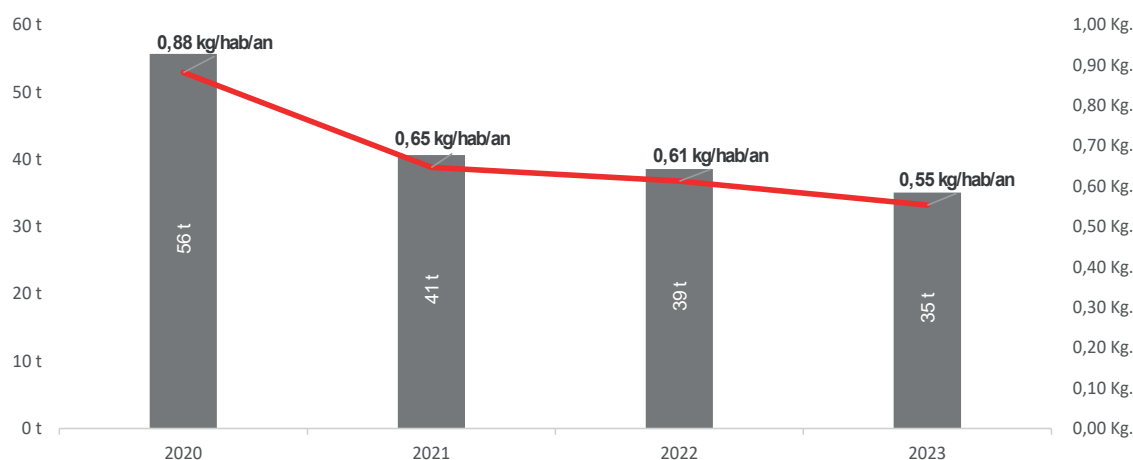
3 LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE LA CARTE COLLECTE



► RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE POUR LES ADHÉRENTS DE LA CARTE COLLECTE



4 LES ENCOMBRANTS DE LA CARTE COLLECTE



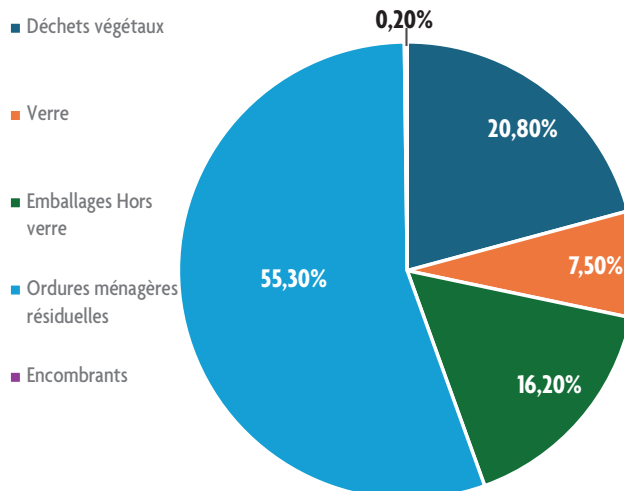
5 LES OMA DE LA CARTE COLLECTE



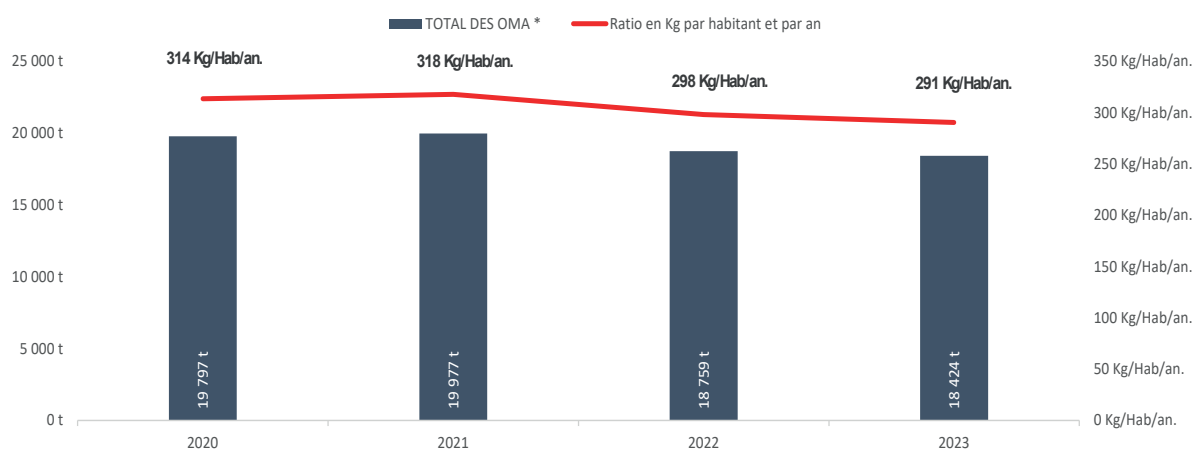
► ÉVOLUTION DES TONNAGES

La totalisation des Ordures Ménagères et Assimilées regroupe les Ordures Ménagères Résiduelles, les emballages hors verre et le verre.

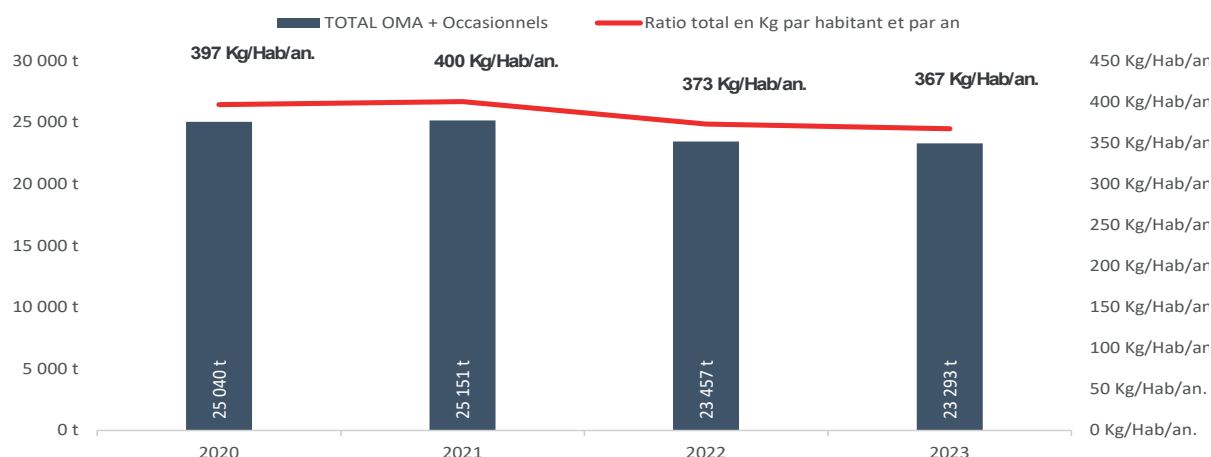
Les déchets végétaux sont ajoutés dans la seconde totalisation car il s'agit de déchets occasionnels.



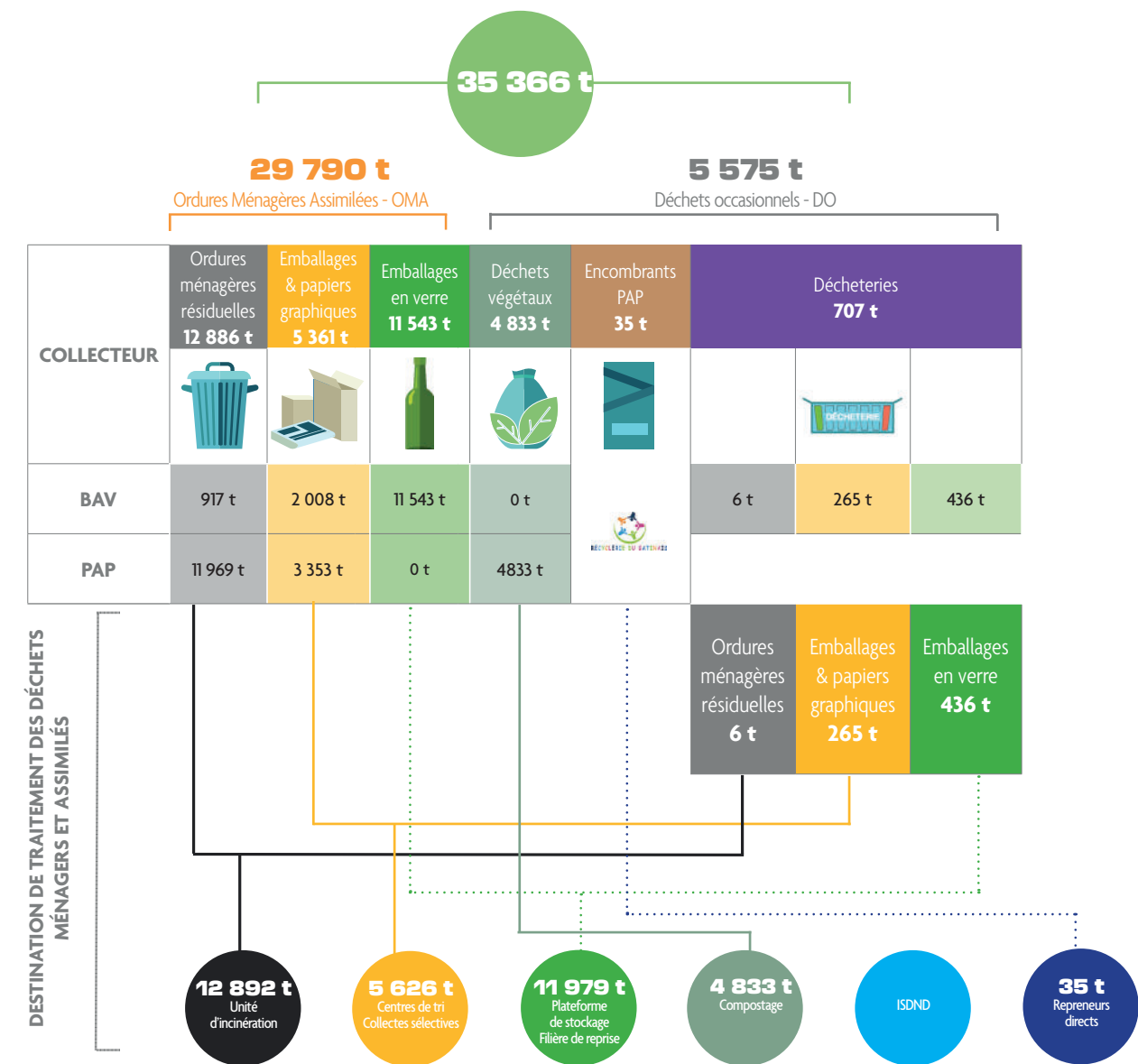
► ÉVOLUTION DES TONNAGES ET RATIOS SUR LES OMA DE LA CARTE COLLECTE



► ÉVOLUTION DES TONNAGES ET RATIOS SUR LES OMA + OCCASIONNELS



●SYNOPTIQUE DES FLUX DE LA TOTALITÉ DES DÉCHETS COLLECTÉS DE LA CARTE COLLECTE





CHAPITRE 5 ► LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

DÉCHETS CONCERNÉS

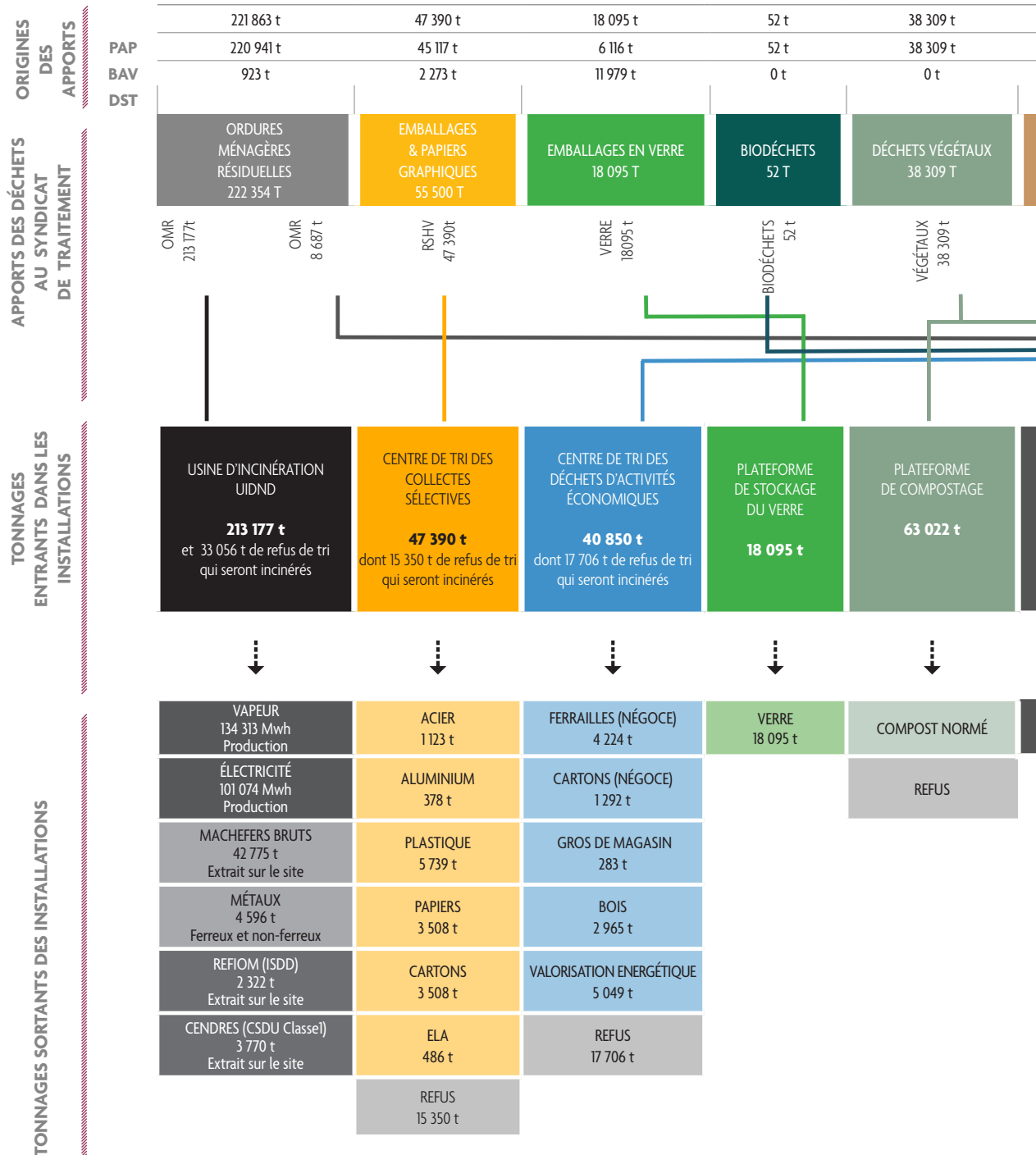
Unité de traitement	Mode de Valorisation	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables Secs Hors Verre	Déchets Végétaux	Encombrants	Déchets des Services Techniques	Tout Venant Valorisable	Tout Venant Enfouissable	Gravats et Inertes	Ferailles Massives	Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques	Déchets Diffus Spécifiques	Plâtres	Pneumatiques avec ou sans jantes	Déchets d'Éléments d'Ameublement	Huiles Usagées - Minérales	Huiles usagées - Végétales	Piles	Lampes et Néons
Serivel	Centre de tri des collectes sélectives Vert-Le-Grand / CITD / SERIVEL / Valorisation		X																
Semaval	Centre de tri des DAE Vert-Le-Grand/ SEMAVAL / Valorisation				X	X	X			X				X	X				
Semavert	Plateforme de compostage Vert-Le-Grand / SEMAVERT / Valorisation			X															
Compost	Plateforme de compostage Moigny-sur-Ecole / Compost du Gatinais / Valorisation			X															
Semavert	Plateforme de compostage Boissy-le-Sec / Compost Sud Essonne / Valorisation			X															
Semavert	Plateforme de compostage Saclay / Compomar / Valorisation			X															
Semavert	Plateforme des déchets du BTP Vert-Le-Grand / SEMATERRE / Valorisation								X										
Serivel	Unité de valorisation énergétique Vert-Le-Grand / CITD / SERIVEL / Valorisation	X																	
Semavert	Centre de stockage des déchets ultimes Vert-Le-Grand / SEMAVERT / Stockage	X				X	X	X	X										
EcoLogic	Démantèlement et recyclage ECOLOGIC / Valorisation matière									X									
ALIAPUR	Collecte et traitement des pneumatiques ALIAPUR / Valorisation matière													X					
ecomation	Démantèlement et recyclage ECOMAISSON / Valorisation matière														X				
ECO DDS	Centre de stockage et de tri TRIADIS SECHE										X								
placo	Centre de recyclage du plâtre Quincy-Voisins/ PARI PLÂTRE/Valorisation												X						
rodor	Collecte et valorisation des huiles usagées Villeneuve-Saint-Georges / RODOR / Valorisation															X			
quatra	Collecte et valorisation des huiles usagées Mytri-Mory / QUATRA / Valorisation																X		
Corepile	Collecte et recyclage des piles Paris / COREPILE / Valorisation																	X	
ecosystem	Collecte et recyclage des lampes et néons Courbevoie / ECOSYSTEM / Valorisation																		X



●SYNOPTIQUE DES FLUX DES DÉCHETS TRAITÉS AU SEIN DES ITOM (*Installations de Traitement des Ordures Ménagères*)

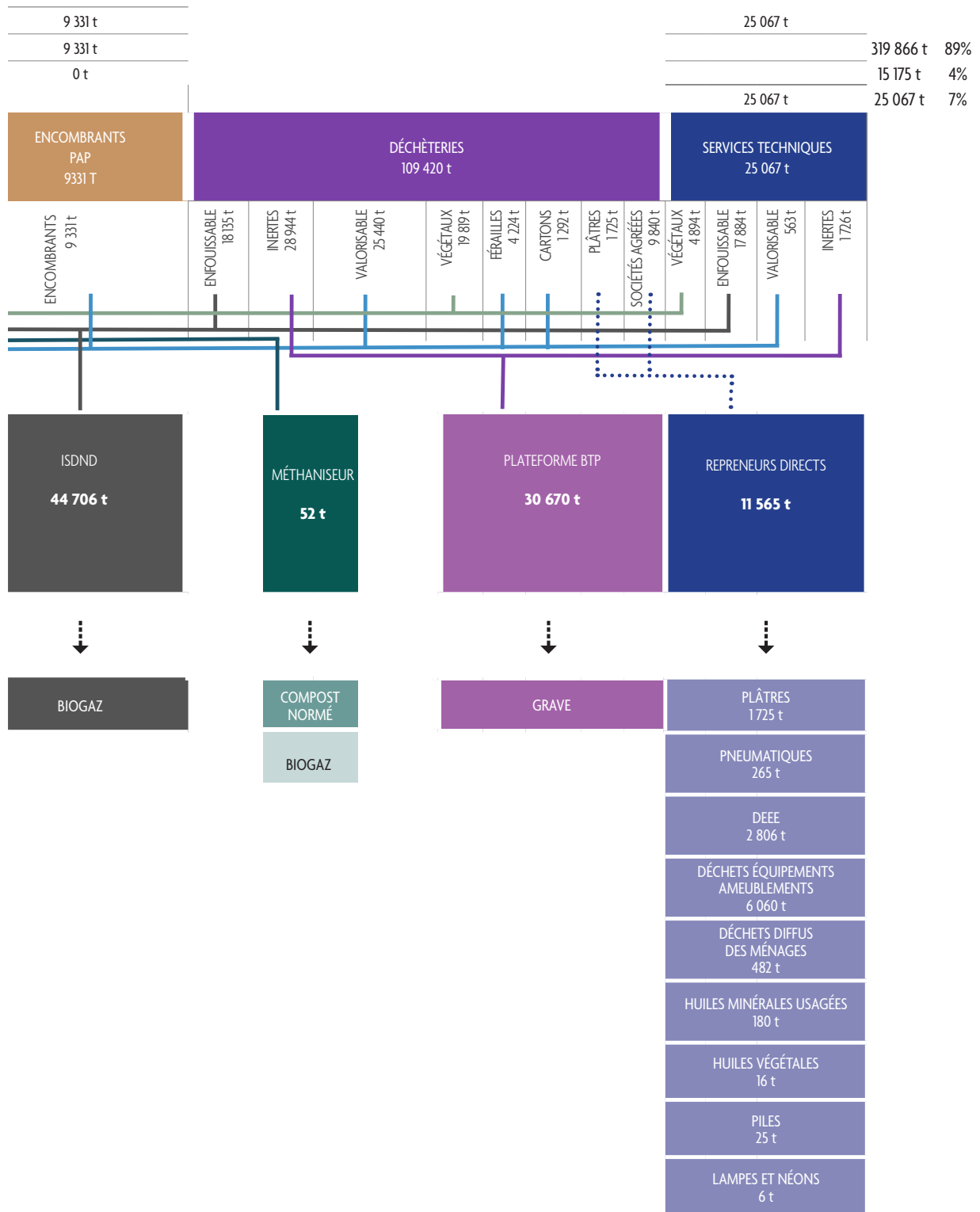
469 528 t

287 401 t Ordures Ménagères Assimilées - OMA



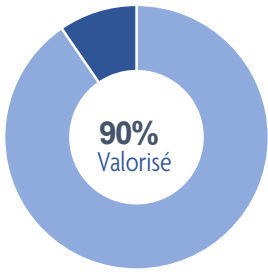
157 060 t Déchets occasionnels - DO

25 067 t Déchets des collectivités



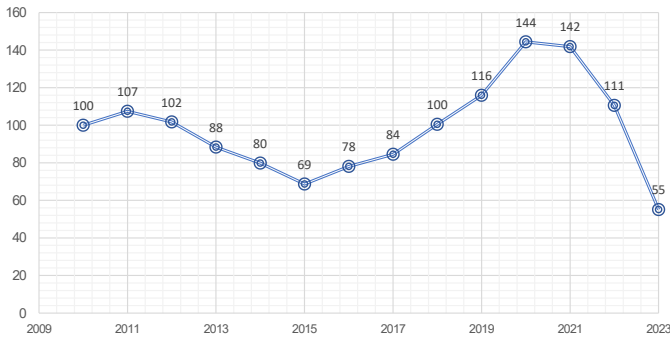
6.1 ● CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS

6.1.1 > TAUX GLOBAL DE VALORISATION



■ % des tonnages valorisés ■ % des tonnages non valorisés

6.1.2 > INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE



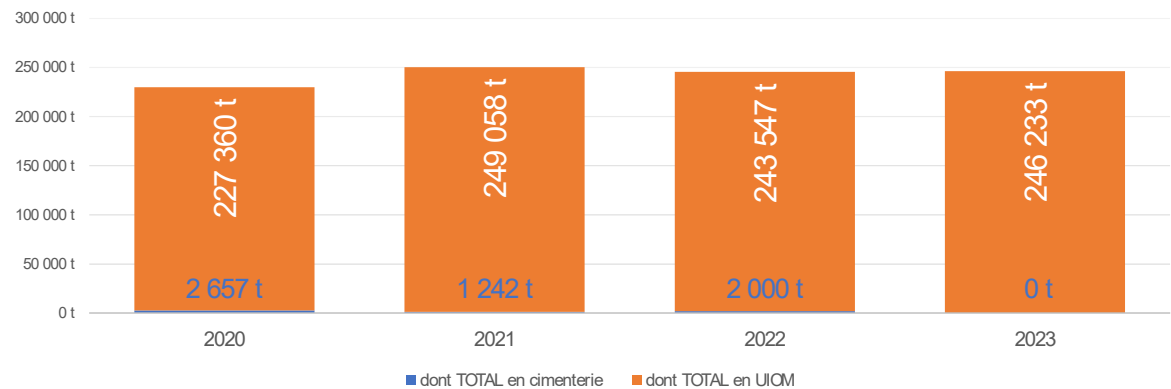
6.1.3 > CAPACITÉ DES INSTALLATIONS

INCINÉRATION	CENTRE DE TRI	COMPOSTAGE	ISDND (ENFOUISSEMENT)	DÉCHÈTERIES
241 000 t/an	90 000 t/an	92 950 t/an réparties comme suit • SEMAVERT VERT-LE-GRAND 40 000 t/an • SEMAVERT COMPOST SUD ESSONNE BOISSY-LE-SEC 20 000 t/an • COMPOST DU GATINAIS 10 950 t/an • COMPOMAR 22 000 t/an	330 000 t/an	PAS DE CAPACITÉ MAXIMUM MAIS DÉPÔT LIMITÉ À 5M ³ PAR PASSAGE

6.1.4 > LES TONNAGES TRAITÉS

En unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et en valorisation combustible (Cimenterie)

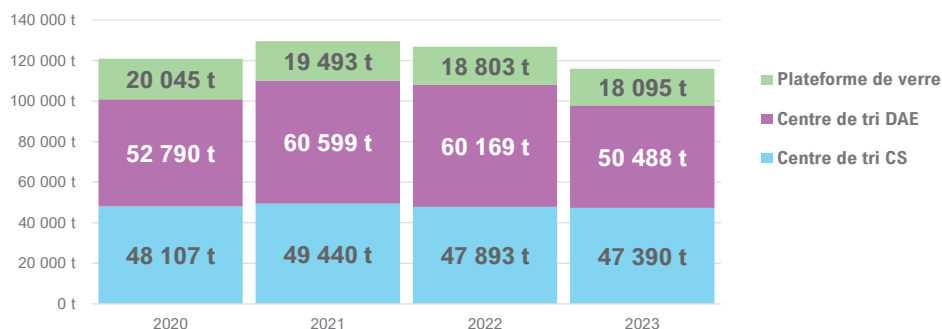
A ► TONNAGES TRAITÉS EN VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Origines des tonnages : Ordures ménagères résiduelles et les refus de tri issus des collectes sélectives, des encombrants et des valorisables.

B ► DANS LES CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES (CS) ET DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

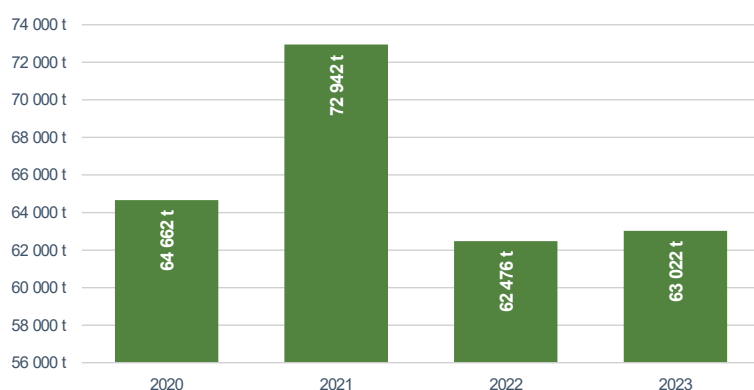
TONNAGES TRAITÉS DANS LES CENTRES DE TRI



Les déchets orientés au centre de tri DAE sont issus à 80% des déchèteries, 19% de la collecte d'encombrants en porte à porte et 1% des valorisables des services techniques. Les déchets en provenance des déchèteries ne prennent pas en compte les enfouissables, les inertes et gravats, les végétaux, le plâtre et les huiles.

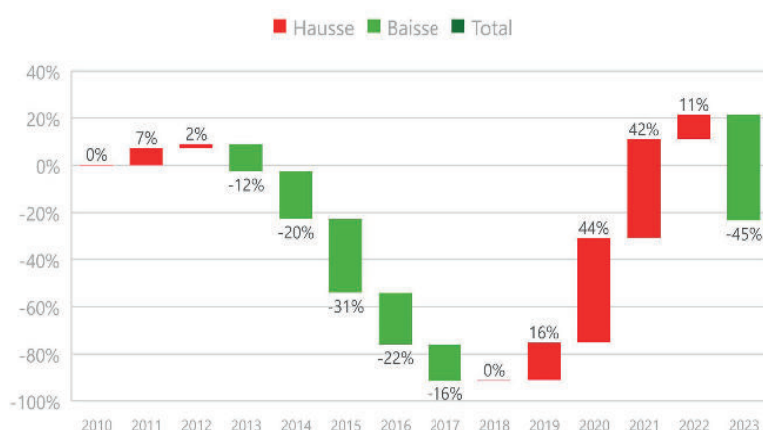
C ► DANS LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

TONNAGES TRAITÉS

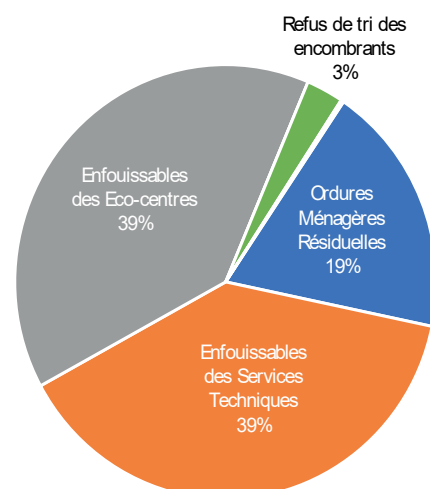


D ► EN INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ENFOUIES (BASE 2010)



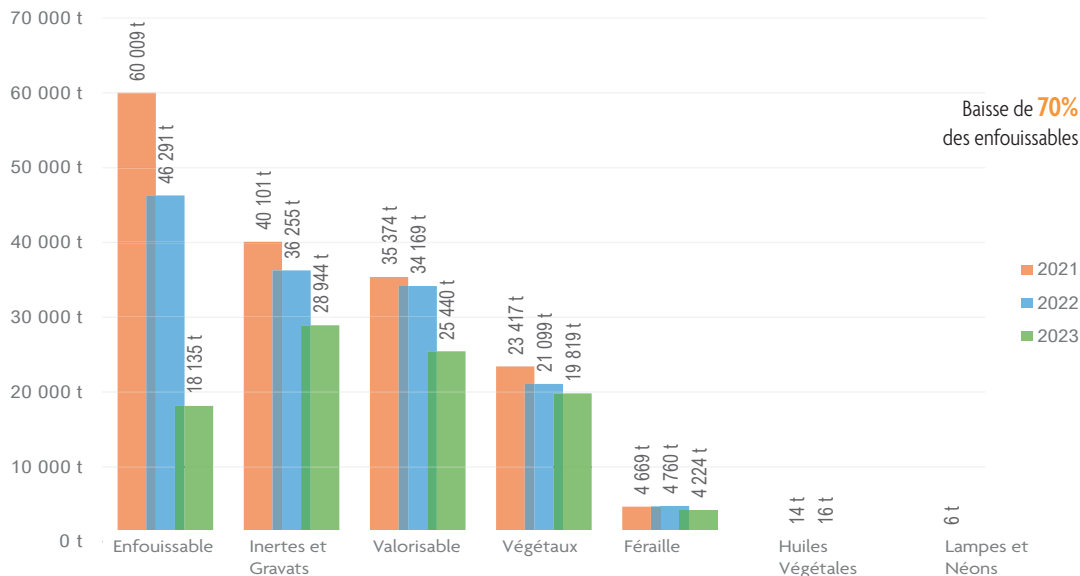
ORIGINE DES FLUX TRAITÉS EN ENFOUISSEMENT



► EN PROVENANCE DES ÉCOCENTRES

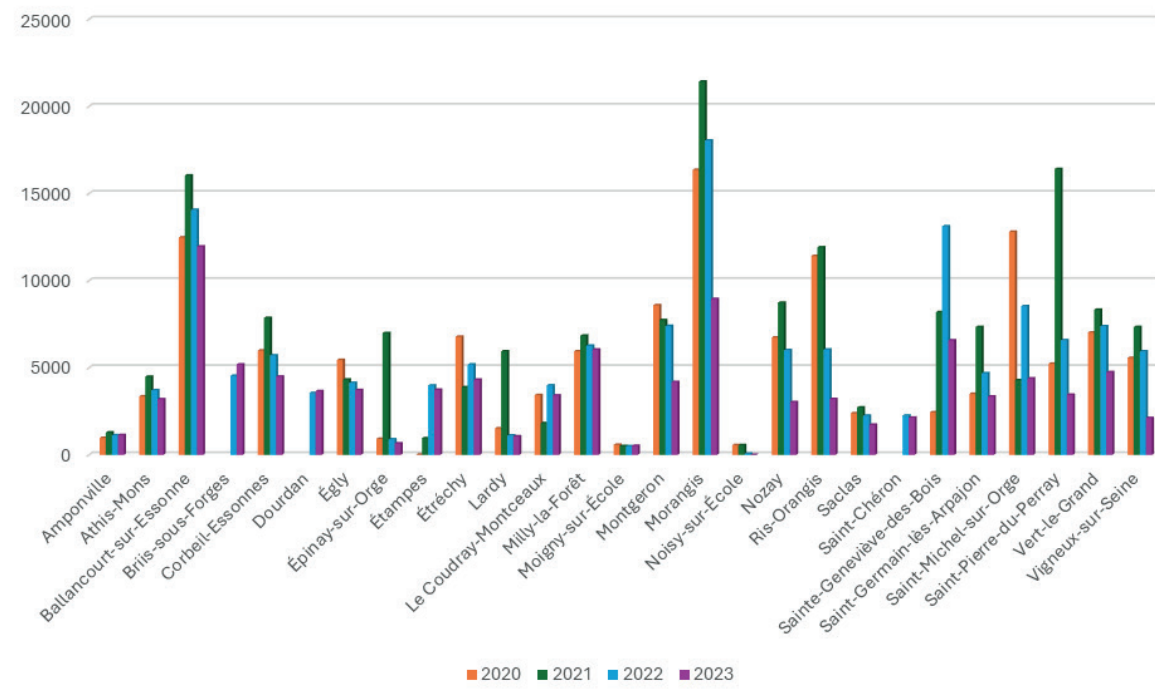
RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX

► ÉVOLUTION DES 5 PRINCIPAUX FLUX DES ECOCENTRES SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES



En 2023, grâce à l'accompagnement au geste de tri des habitants et professionnels du territoire par les agents valoristes et les agents médiateurs, l'enfouissable n'est plus le flux de déchet majoritaire sortant des écocentres.

► ÉVOLUTION DES TONNAGES TOUS FLUX CONFONDUS PAR ÉCOCENTRES

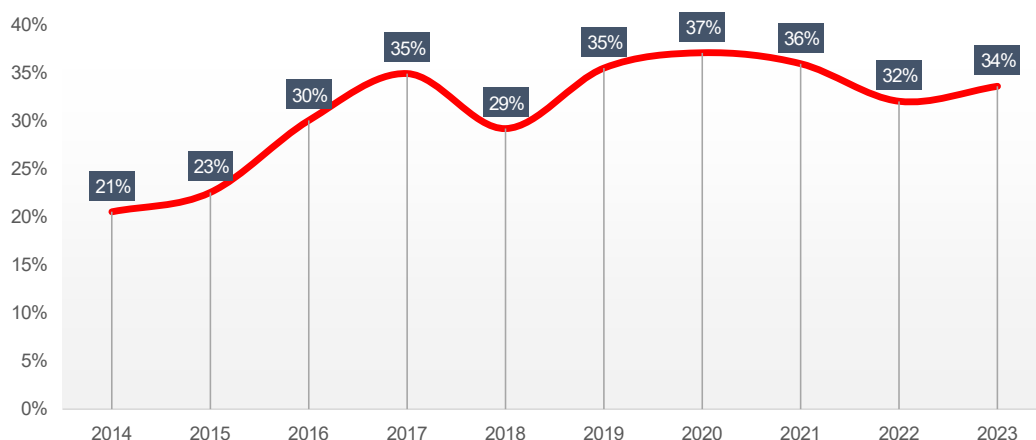


6.2 ● LES REFUS DE TRI

6.2.1 > DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Le taux présenté ci-dessous correspond au taux de refus «sortants», calculé au regard des tonnages non valorisés par rapport aux tonnages traités sur la chaîne de tri.

► ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI SORTANTS



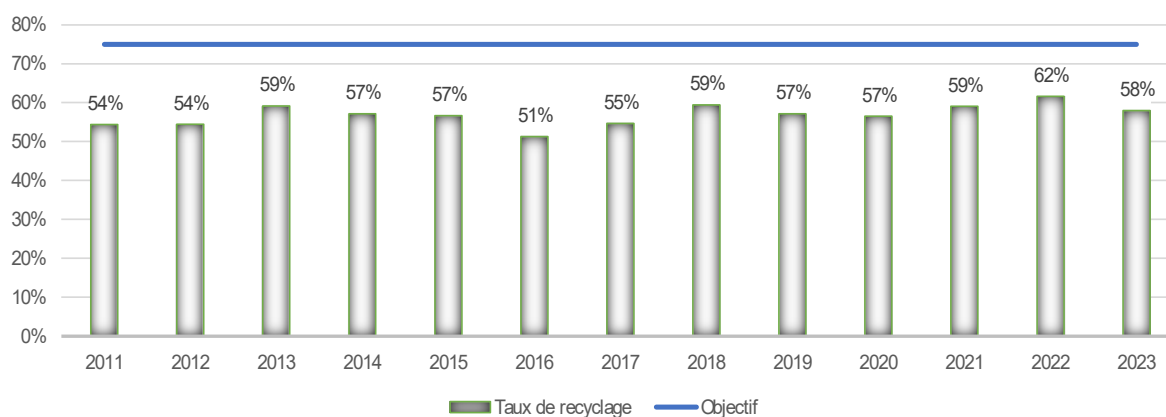
Le taux de refus de tri sortants correspond majoritairement au geste de tri des usagers et, dans une moindre mesure, à la performance industrielle de l'outil. Il est donc important de faire prendre conscience à l'utilisateur des enjeux d'un tri bien réalisé, et de l'impact sur la valorisation et sur les enjeux économiques (un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les recettes perçues).

6.2.2 > PERFORMANCE DE VALORISATION GLOBALE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS NATIONAUX

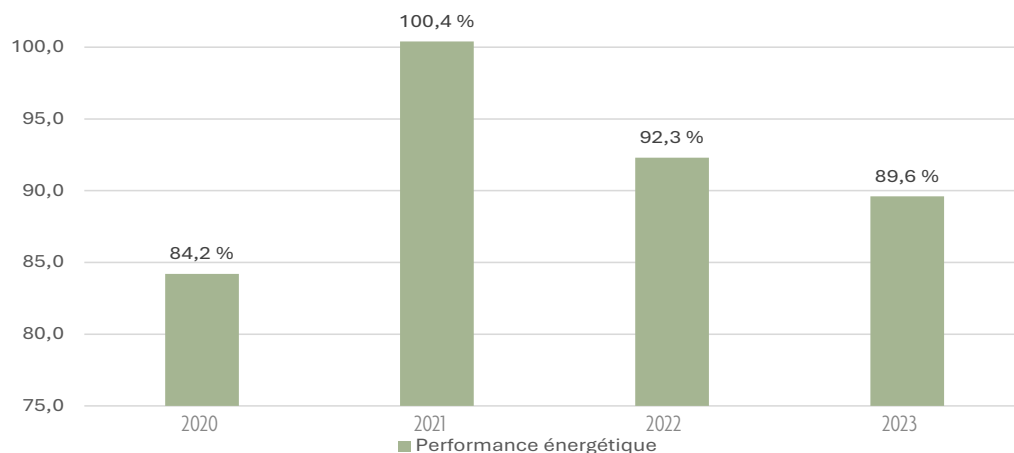
Les déchets d'emballages

Le gisement étant calculé sur l'ensemble des emballages mis sur le marché français, la performance de valorisation du SIREDOM est donc estimée. Il est basé sur une interpolation du gisement national des usagers ramené au SIREDOM.

► ÉVOLUTION DU TAUX DE RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES - OBJECTIF 75% EN 2030

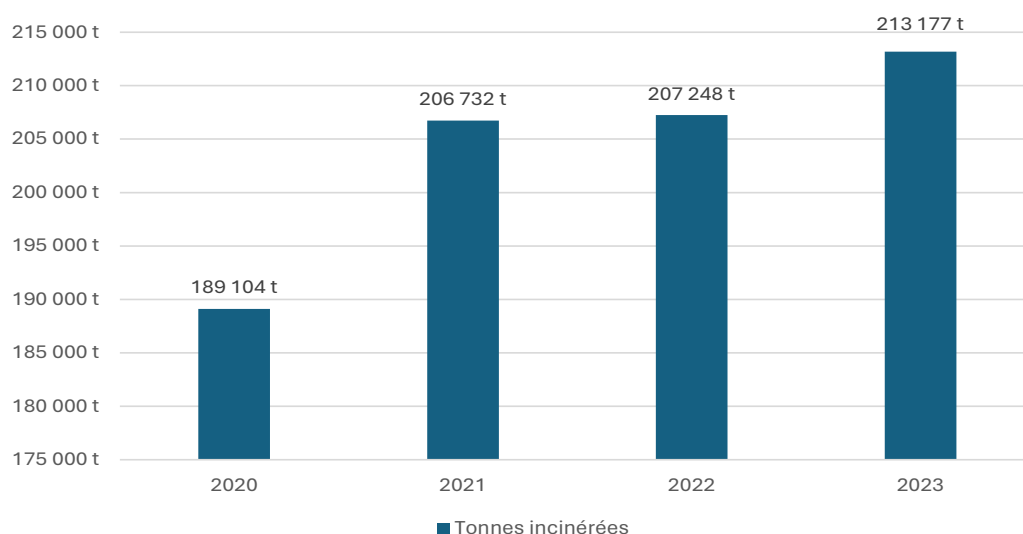


6.2.3 > PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS

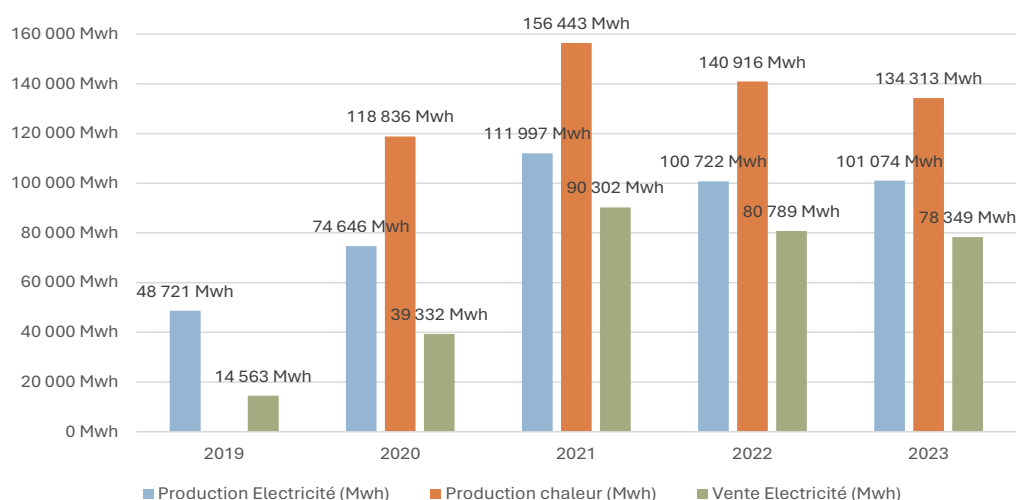


6.3 ● RÉSIDUS DU TRAITEMENT DE L'INCINÉRATION

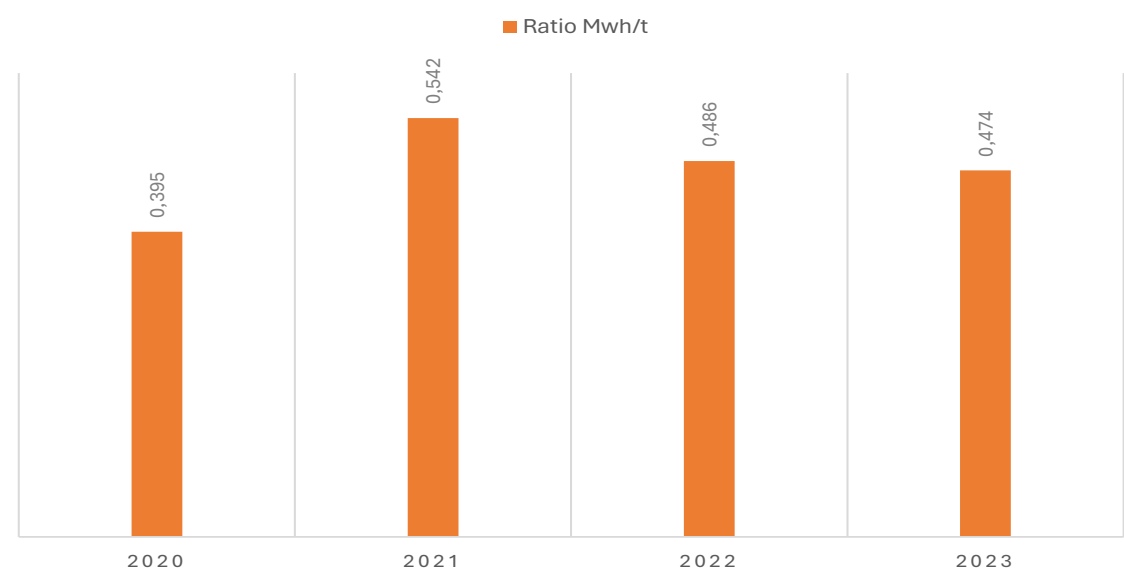
► ÉVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES INCINÉRÉES



► ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR AINSI QUE DE LA VENTE



► ÉVOLUTION DU RATIO DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE (MWH) PAR TONNE D'ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRÉES.



► RÉSIDUS SPÉCIFIQUES AU TRAITEMENT DES DÉCHETS (MÂCHEFERS, MÉTAUX, REFIOM ET CENDRES)

SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION	2020	2021	2022	2023
Mâchefers valorisés	19 541 t	31 650 t	31 650 t	30 722 t
Aluminium issu des mâchefers	583 t	802 t	634 t	791 t
Acier issu des mâchefers	2 867 t	5 425 t	4 911 t	3 805 t
Refiom	2 727 t	2 590 t	2 820 t	2 322 t
Cendres	2 901 t	4 096 t	3 792 t	3 770 t
Total	28 619 t	44 563 t	43 177 t	41 410 t





UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX A ÉTÉ DÉFINI DANS LE CAHIER DES CHARGES DE NOTRE PRESTATAIRE DE COLLECTE.

POSTES D'ÉMISSIONS

• POSTES D'ÉMISSIONS RETENUS

La collecte et le transport des déchets. Les principaux facteurs à prendre en compte sont le type et la motorisation des véhicules, leur consommation et les distances parcourues.

• POSTES D'ÉMISSIONS NON RETENUS

Tous les autres postes non liés à la collecte et/ou non représentatifs comparé à l'impact du transport.

DÉFINITION DES SCOPES DU BILAN CARBONE®

SCOPE 1 : Émissions directes de GES induites par la combustion d'énergie (pétrole, gaz, charbon...) lors du transport des déchets par les véhicules.

SCOPE 2 : Émissions indirectes de GES induites par l'achat ou la production d'électricité.

SCOPE 3 : Autres émissions indirectes de GES liés au traitement et à la valorisation des déchets des éco-centres. Les émissions évitées correspondent aux déchets directement valorisables, comme les ferrailles, ou aux déchets contenant des produits valorisables, comme le tout-venant valorisable, qui permettent de contrebalancer les émissions des scopes 1 et 2.



Dans le cadre du présent bilan carbone, nous n'observons que le scope 1 pour définir l'Indicateur de Performance Environnementale chiffré (IPE) et calculé comme suit :

$$\text{IPE} = \frac{1\,146,85}{23\,624} \times 1000 = 48,55 \text{ kg CO}_2/\text{benne}$$

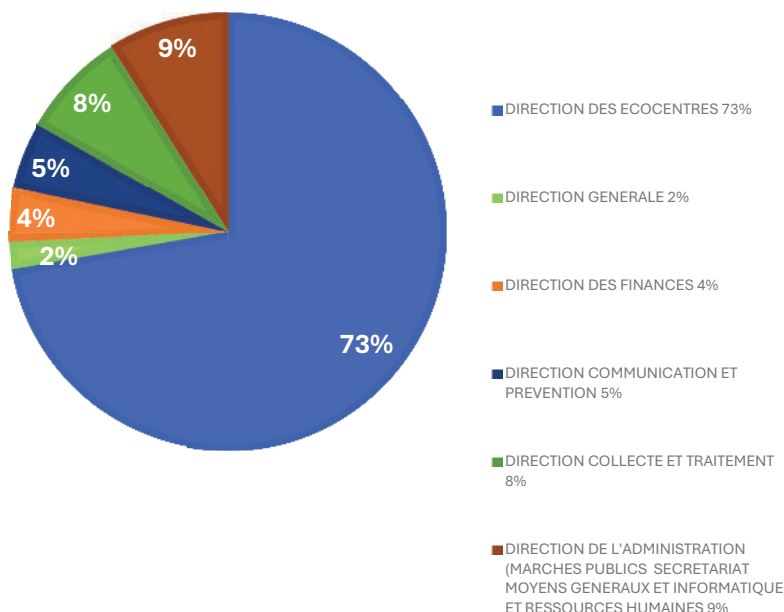
Indicateur de Performance Environnementale sur le scope 1 retenu	2021	2022	2023
IPE (kg/ CO ₂ /benne)	52,52	46,49	48,55
Évolution de l'Indicateur de Performance Environnement	+ 12,97 %	-4,24%	

Le bilan carbone de la gestion du bas de quai réalisé en 2023 montre une augmentation de **4%** d'émission de gaz à effet de serre.



CHAPITRE 8 ► L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

8.1 ● EMPLOI ACTUELS



ANNÉES	AGE MOYEN (ANS)
2020	42
2021	44
2022	46
2023	47

En 2023, les services supports, et les services opérationnels, ont été renforcés par le recrutement d'agents.

► **Pour les services supports** : le service communication a été étoffé par le recrutement d'une infographiste ainsi que de 2 chargés d'animation en milieu scolaire en charge de la prévention, du tri et du développement durable afin de participer à la promotion du jeu MODERIS auprès des collégiens. Une assistante administrative en charge des marchés publics a été affectée à temps plein auprès du service des écocentres en qualité de coordinatrice des marchés et gestion des collectes en écocentres.

► **Pour les services opérationnels** : le service des écocentres a été abondé par le recrutement de 6 agents valoristes à temps non complet (11h hebdomadaires) en vue de renforcer les équipes les week-end et de 6 valoristes médiateurs assurant des missions de contrôles d'accès dans les écocentres. Il est également à noter qu'un agent de collecte a rejoint le service des écocentres en qualité d'agent de maintenance, afin de s'acquitter de réparations sur le réseau des 27 déchetteries.

8.2 ● LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

AU SIREDOM

Nombre de postes	Taux annuel de gravité des accidents (pour mille)	Taux annuel de fréquence des accidents (pour cent mille)
129	3,27	38,59

EMPLOI CHEZ LES PRESTATAIRES DU SIREDOM

COLLECTE (2 entreprises)

Nombre de postes	Taux annuel de gravité des accidents (%)	Taux annuel de fréquence des accidents (%)
58	< 1	71,4

TRAITEMENT

Nombre de postes	Taux annuel de gravité des accidents (%) pour mille	Taux annuel de fréquence des accidents (%) pour cent mille
164	2,70	12,5



CHAPITRE 9 ► LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

9.1 ● DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

► LE SIREDOM POSSÈDE DE NOMBREUX MOYENS D'INFORMATION DES USAGERS ET DES ÉLUS :

- Site internet
- Réseaux sociaux : facebook, instagram, twitter
- Newsletter pour le grand public, les élus tous les mois
- Newsletter interne pour les agents
- Panneaux électriques en déchèteries

Via ces différents supports, le Siredom a pour objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens.



Il organise également de nombreuses réunions à destination des élus et partenaires pour favoriser la concertation :

- Présentations régulières en comité syndical
- Présentation aux élus dans les commissions du Siredom
- CCSPL : commission consultative des services publics locaux
- Réunions de travail régulières avec les prestataires et associations locales.



► LE SIREDOM INFORME LES CITOYENS DE TOUS ÂGES À LA GESTION DES DÉCHETS

- 74 Visites du CITD pour 539 adultes
- 14 Visites de déchèteries pour 180 scolaires
- 3 thèmes d'animations pour les scolaires : le compostage, le gaspillage alimentaire, le réemploi et le tri
- 21 ateliers compostage sensibilisant près de 800 adultes
- 14 animations au jeu vidéo Moderis pour les 9-14 ans
- 5 manifestations autour de l'environnement



9.2 ● SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

► **LES DOLÉANCES DES USAGERS ARRIVENT VIA DE MULTIPLES CANAUX : SITE INTERNET, PAGE GOOGLE, PAGE FACEBOOK, MAIL, TÉLÉPHONE... EN PROVENANCE DES ADMINISTRÉS, DES MAIRIES, DES EPCI OU DU COLLECTEUR.**

Réclamations sur la collecte

2023	BAV	PAP	TOTAL GÉNÉRAL	
Absence de collecte	209	168	377	Un oubli du collecteur ou un stationnement gênant empêchant la collecte
Dépôts sauvages	826	2	828	
Détérioration	32	119	151	Bacs ou couvercles détériorés lors de la collecte. Principales réclamations pour le PAP : Bacs non conformes / Présence de déchets au sol non collectés / Pollution des bacs (erreur de tri dans le bac jaune par exemple) / Présentation non conforme des déchets.
Non conforme	17	277	294	
Problématique de collecte	31	29	60	Remontées du collecteur : routes fermées / travaux empêchant la collecte / Besoin d'élagage
Réparation	6		6	
TOTAL GÉNÉRAL	1121	2023	1716	

Réclamations issues des déchèteries

60 demandes ont été réceptionnées sur les réseaux et concernaient notamment : l'accueil des usagers, les jours et horaires d'ouverture, des fermetures anticipées, des demandes de dérogation, des badges bloqués, un refus de véhicule.

Des réponses précises et personnalisées ont été apportées à l'ensemble de ces demandes.



PARTIE 2 ◆ LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS



CHAPITRE 10 ► MODALITÉ D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

10.1 ● PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
TRANSPORT	Géré par le syndicat uniquement pour les EPCI ayant délégué la compétence collecte	Géré par le syndicat et également par les EPCI. Régularisation de la situation à venir en 2024	Géré par le syndicat et également par les EPCI. Régularisation de la situation à venir en 2024	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat uniquement pour les EPCI ayant délégué la compétence collecte	Géré par le syndicat uniquement pour les EPCI ayant délégué la compétence collecte	Géré par le syndicat sur certains EPCI et également par les EPCI en direct.
TRAITEMENT	Incinération gérée par le syndicat par le biais d'une Délégation de Service Public	Plateforme de stockage gérée par le syndicat par le biais d'une Délégation de Service Public	Centre de tri géré par le syndicat par le biais d'une Délégation de Service Public	Divers traitements gérés par le syndicat au travers de prestations de service	Plateformes de compostage gérées par le syndicat au travers de prestations de service	Divers traitements gérés par le syndicat au travers de prestations de service	Divers traitements gérés par le syndicat au travers de prestations de service

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	COLLECTES SÉLECTIVES (EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS)	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES SERVICES TECHNIQUES
POPULATION DESSERVIE	919 176	919 176	919 176	939 119	919 176	919 176	919 176
TONNAGE	221 863 t	18 095 t	47 390 t	80 476 t	38 309 t	9 331 t	25 067 t
RATIO SIREDOM EN Kg/hab	241	20	52	88	42	10	27
RATIO IDF EN Kg/hab (DONNÉES 2021)	281	21	42	82	21	28	2
ÉCART/RATIO IDF	-14%	-6%	23%	7%	98%	-64%	1 264 %
RATIO ESSONNE EN Kg/hab (DONNÉES 2021)	241	19	55	170	48	15	-
ÉCART/RATIO ESSONNE	0	4%	-6%	-48%	-13%	-32%	-

10.2 ● LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT N-1	EVOLUTION N/N-1
PRÉVENTION				
LA RECYCLERIE DU GATINAIS	Animations scolaires	16 380 €	23 400 €	-30%
QUADRIA	Composteurs et bioseaux	30 966 €	37 646 €	-18%
SULO France SAS	Composteurs et bioseaux	25 423 €	7 387 €	244%
PRE-COLLECTE				
OURRY	Ajout, déplacement, retrait des BAV	25 896 €	4 198 €	517%
PNE	Nettoyage et enlèvement des dépôts sauvages	66 664 €	61 407 €	9%
POLLUNET SAS	Réparation, nettoyage et pompage des PAV	40 475 €	3 411 €	1087%
SEPUR	Ajout, déplacement, retrait des BAV	4 978 €	4 525 €	10%
SIGRENEA	Télérelevage par sonde des BAV et PAV	50 350 €	103 722 €	-51%
SULO France	Achat de conteneurs RSHV	23 042 €	36 537 €	-37%
COLLECTE				
LA RECYCLERIE DU GATINAIS	Collecte des encombrants	17 776 €	26 895 €	-34%
OURRY	Collecte des BAV RSHV et Verre	1 209 386 €	1 152 542 €	5%
SEMAER	Location et collecte de bennes pour les ST	10 597 €	22 593 €	-53%
SEPUR	Collecte PAP (OMR, RSHV,DV) et BAV/PAV (OMR, RSHV, Verre)	4 231 461 €	4 188 251 €	1%
TRAITEMENT				
SEMAVAL	Traitement des encombrants et des valorisable des ST	1 020 765 €	947 476 €	8%
SEMAVERT	Compostage des déchets végétaux	1 693 586 €	1 398 836 €	21%
COMPOST SUD ESSONNE	Compostage des déchets végétaux	- €	72 515 €	-100%
SEMAVERT	Plateforme BTP pour les inertes et gravats	20 633 €	18 997 €	9%
SEMAVERT	Enfouissement	1 847 883 €	1 481 086 €	25%
SERIVEL	Incinération des Ordures Ménagères Résiduelles	17 705 728 €	17 468 309 €	1%
SERIVEL	Centre de tri des collectes sélectives	5 799 402 €	5 466 402 €	6%
SERIVEL	Plateforme de traitement du verre	122 201 €	114 093 €	7%
DÉCHÈTERIES				
OURRY	Transport des BAV emballages et verre	104 927 €	86 511 €	21%
SEMAER	Transport des caissons	3 772 205 €	5 074 930 €	-26%
SEPUR	Transport des BAV emballages et verre	38 704 €	28 562 €	36%
COMPOST DU GATINAIS	Traitement des déchets végétaux	284 775 €	280 236 €	2%
COMPOST SUD ESSONNE	Compostage des déchets végétaux	- €	29 466 €	-100%
SEMAER	Gestion des pneumatiques	182 003 €	195 595 €	-7%
SEMAVAL	Traitement des valorisables	2 479 492 €	3 034 007 €	-18%
SEMAVERT	Traitement des déchets végétaux	2 106 834 €	3 643 706 €	-42%
SERIVEL	Traitement des OMR, RSHV et Verre	39 173 €	27 338 €	43%
TRIADIS	Collecte et traitement des DDS et bouteilles de gaz	930 784 €	929 997 €	0%



CHAPITRE 11 ► BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

L'ensemble des données sont issues de la matrice des coûts de l'ADEME.

Attention : Les données de la matrice diffèrent du compte administratif et des contributions du syndicat. Pour assurer la comparabilité, les règles standard ADEME mènent à des retraitements extra-comptables. Il convient donc en particulier d'analyser avec précaution l'écart entre le coût aidé et le financement.

Le SIREDOM, étant un syndicat «à la carte», seuls les coûts par flux sont intégrés dans l'exploitation nationale. Les charges de collecte pour les flux verre et papiers et emballages hors verre sont seulement partielles car les adhérents ont des collectes par ailleurs.

11.1 ● MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	43 692 914 €	56 428 993 €	74 250 930 €	51 976 705 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 129 093 €	4 644 773 €	5 429 019 €	6 333 803 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 536 089 €	10 528 447 €	6 026 916 €	18 800 946 €
Total des dépenses de gestion courante	54 358 096 €	71 602 212 €	85 706 865 €	77 111 454 €
66 - Charges financières	313 473 €	10 846 €	51 691 €	563 190 €
66111 - Intérêts de la dette (encours)	276 034 €	273 202 €	359 795 €	
67 - Charges exceptionnelles	7 606 556 €	7 617 392 €	3 841 290 €	2 779 873 €
68 - Dotations pour provision		2 548 600 €	49 711 €	35 688 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	62 554 159 €	82 052 252 €	89 905 969 €	3 378 751 €
D042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 351 240 €	4 656 995 €	3 894 523 €	3 559 280 €
Total des dépenses de Fonctionnement	63 905 399 €	86 709 247 €	93 800 492 €	84 049 484 €

Les recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023
70 - Produits des services	63 819 171 €	73 428 248 €	81 904 842 €	81 506 456 €
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations, subventions et participations	7 170 019 €	8 276 516 €	8 324 562 €	10 038 975 €
75 - Autres produits de gestion courante	366 781 €	234 211 €	2 369 345 €	4 722 272 €
013 - Atténuation de charges	45 990 €	99 665 €	118 133 €	119 315 €
Total des recettes de gestion courante	71 401 961 €	82 038 640 €	92 716 882 €	96 387 018 €
76 - Produits financiers		12 010 €	10 292 €	
77 - Produits exceptionnels	60 072 €	752 445 €	157 736 €	82 379 €
775 - Produit des cessions d'immobilisations	152 201 €	1 859 060 €	22 791 €	
78 - Reprises sur amortissements et provisions			2 548 600 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 614 234 €	84 662 156 €	95 456 301 €	82 379 €
R042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	174 610 €	1 722 325 €	34 120 €	187 893 €
R002 - Reports de l'exercice N-1	3 001 494 €	4 399 350 €	1 683 710 €	3 560 880 €
Total des recettes de Fonctionnement	74 790 338 €	90 783 831 €	97 174 131 €	100 218 171 €

Les dépenses d'investissement	2020	2021	2022	2023
20 - Immobilisations incorporelles	62 431 €	18 727 €	57 175 €	98 121,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 174 478 €	3 841 436 €	4 620 539 €	1 281 493 €
23 - Immobilisations en cours	2 039 709 €	2 093 701 €	48 537 €	5 020 375 €
Total des dépenses d'équipement	6 276 618 €	5 953 864 €	4 726 251 €	6 399 989 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				
13 - subventions			3 325 853 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 905 764 €	2 017 410 €	2 033 874 €	2 387 734 €
26 - Participations, créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières	710 000 €			
Total des dépenses financières	2 615 764 €	2 017 410 €	5 359 727 €	2 387 734 €
Total des dépenses réelles d'investissement	8 892 382 €	7 971 275 €	10 085 978 €	8 787 723 €
D040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 610 €	1 722 325 €	34 120 €	187 893 €
D001 - Reports de l'exercice n-1	9 138 763 €	5 839 591 €		
Total des dépenses d'investissement	18 205 754 €	15 533 191 €	10 120 098 €	8 975 617 €
Déficit de n-1	825 118 €	498 065 €	63 623 €	

Les recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023
13 - Subventions d'investissement reçues	3 085 853 €	289 313 €	4 180 526 €	325 070,00 €
16 - Emprunts et dette	2 216 722 €	1 124 300 €		
21 - Immobilisations corporelles			867 351 €	4 150 €
23 - Immobilisations en cours		1 055 786 €	40 750 €	
Total des recettes d'équipement	5 302 575 €	2 469 398 €	5 088 626 €	329 220 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 712 348 €	6 485 588 €	2 391 174 €	546 860 €
26 - Participations, créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières		28 400 €	28 400 €	653 200 €
Total des recettes financières	5 712 348 €	6 513 988 €	2 419 574 €	1 200 060 €
Total des recettes réelles d'investissement	11 014 923 €	8 983 387 €	7 508 200 €	1 529 280 €
R040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 351 240 €	4 656 995 €	3 894 523 €	3 559 280 €
R001 - Reports de l'exercice n-1				766 018 €
Total des recettes d'investissement	12 366 163 €	13 640 382 €	11 402 724 €	5 854 578 €

11.2 ● LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Exercice	Coût aidé HT	Coût en euros par habitant du SIREDOM	Réf. Nationale Premier quartile (les 25% des moins élevés)	Réf. Nationale Médian	Réf. Nationale Troisième quartile (les 25% les plus élevés)
2021	50 436 108 €	89,20 €	87,71 €	128,68 €	104,18 €
2022	46 373 022 €	89,10 €	91,29 €	108,59 €	132,62 €
2023	46 976 229 €	90,90 €	93,48 €	110,35 €	134,00 €

Source référence nationale : SINOE sur la France entière (Toutes typologies)

11.3 ● LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

Le SIREDOM au travers de sa comptabilité analytique, finance à l'Euro l'ensemble des coûts. 100% des coûts sont donc couverts par les contributions des adhérents.



CHAPITRE 12 ► STRUCTURE DU COÛT

12.1 ● NATURE DES CHARGES

POSTES DE CHARGES	2021	2022	2023
CHARGES FONCTIONNELLES *	3 162 745 €	2 521 335 €	2 730 191 €
CHARGES DE PRÉVENTION	148 065 €	230 783 €	232 175 €
CHARGES DE PRÉCOLLECTE	866 911 €	1 276 697 €	1 054 778 €
CHARGES DE COLLECTE	9 296 194 €	11 665 143 €	12 602 318 €
CHARGES DE TRANSPORT	5 949 908 €	5 346 050 €	3 905 104 €
CHARGES DE TRAITEMENT	40 526 359 €	35 899 943 €	36 164 390 €
TOTAL DES CHARGES	59 950 182 €	56 939 951 €	56 688 956 €

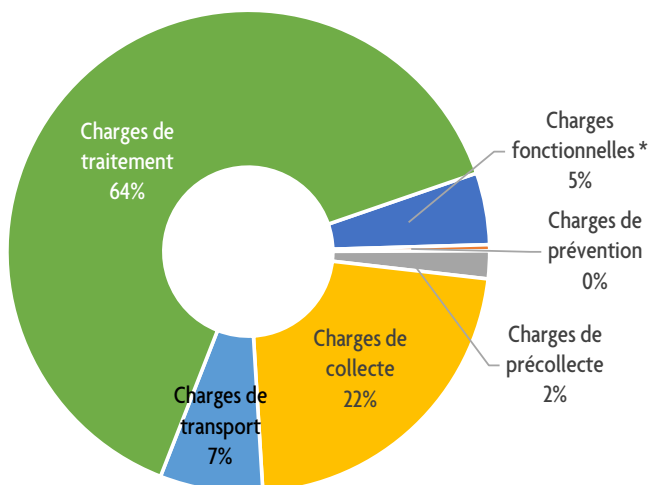
* Les charges fonctionnelles comprennent les charges de structure et les charges de communication

Voici les différents postes de charges qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets, sans distinction des flux.

► DÉCOMPOSITION DU COÛT PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Source de données : matrice agrégée en euros (arrondi à l'euro) et en pourcentage.

Données issues de la colonne «total» : charges fonctionnelles, charges de prévention, charges de précollecte, charges de collecte, charges de transfert/transport, charges de traitement. Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (c'est-à-dire des investissements annualisés) au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts.



En 2023	SIREDOM	FRANCE
Prévention	0,41%	1,86%
Collecte et pré-collecte	24,09%	35,89%
Transfert/Transport	6,89%	9,62%
Traitement	63,79%	43,94%
Autres	4,82%	8,69%
TOTAL	100,00%	100,00%

Source France : SINOE

12.2 ● NATURE DES PRODUITS

Postes de produits affectant le service public de prévention et de gestion des déchets.

► DÉCOMPOSITION DES PRODUITS PAR ÉTAPE

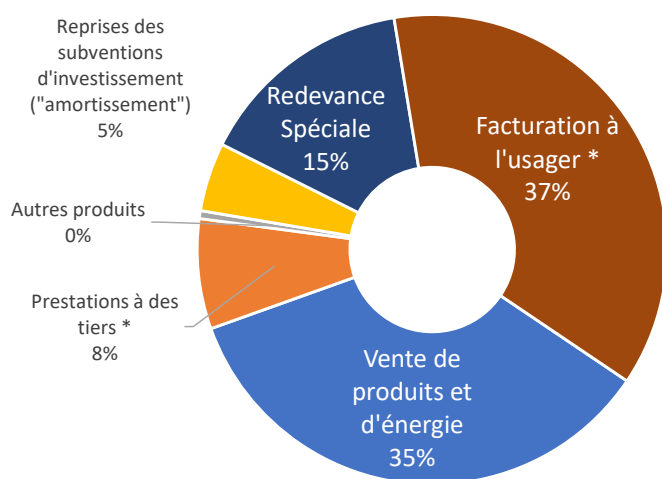
POSTES DE CHARGES	2021	2022	2023
A Produits industriels, dont :	1 184 793 €	1 693 052 €	971 151 €
Vente de produits et d'énergie	1 139 693 €	1 451 529 €	788 642 €
Prestations à des tiers *		227 300 €	170 299 €
Autres produits	45 099 €	14 223 €	12 210 €
B Soutiens	8 329 281 €	8 839 757 €	8 635 283 €
Aides, dont :		34 120 €	106 295 €
Reprises des subventions d'investissement ("amortissement")		34 120 €	106 295 €
Subventions de fonctionnement			
Aides à l'emploi			
C Financement déchets direct, dont :	858 143 €	1 294 220 €	1 170 080 €
Redevance Spéciale	310 596 €	238 677 €	337 464 €
Facturation à l'usager **	547 547 €	1 055 543 €	832 616 €
Total des produits	10 372 217 €	11 861 149 €	10 882 809 €

Source de données : matrice agrégée en euros (arrondi à l'euro près) et en pourcentage

Données issues de la colonne «total» : produits industriels, soutiens, aides.

* «prestations à des tiers» = services apportés aux collectivités extérieures au territoire (facturation pour l'accès aux déchèteries).

** «facturation à l'usager» = services apportés aux professionnels (facturation pour l'accès aux déchèteries)



	En 2023	SIREDOM	France
A	Industriels	10,00%	37,27%
B	Soutiens	88,91%	55,64%
C	Aides	1,09%	7,09%
TOTAL		100,00%	100,00%

Source France : SINOE

12.3 ● LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

Couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement.

► RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DES FINANCEMENTS

POSTES	2021	2022	2023	
CHARGES FONCTIONNELLES	5,3 €	4,4 €	4,9 €	101,4 €
PREVENTION	1,3 €	3,1 €	2,2 €	
COLLECTE ET PRECOLLECTE	42,0 €	48,1 €	50,8 €	
TRANSFERT/TRANSPORT	6,5 €	5,8 €	4,3 €	
TRAITEMENT	44,5 €	39,2 €	39,4 €	
PRODUITS INDUSTRIELS	1,3 €	1,9 €	1,1 €	101,4 €
SOUTIENS	9,2 €	9,7 €	9,4 €	
AIDES	- €	0,0 €	0,1 €	
FINANCEMENT DÉCHETS	89,2 €	89,1 €	90,9 €	
FINANCEMENT DIRECT	4,4 €	4,4 €	5,1 €	
TVA	6,6 €	7,3 €	7,2 €	
CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS	91,4 €	92,0 €	92,9 €	

● SCHÉMA DE DÉFINITION DES COÛTS.
 SELON MÉTHODOLOGIE MATRICE DES COÛTS ET COMPTACOÛT DE L'ADEME

Schéma de répartition des charges et produits

En Euros par habitant



CHARGES

100,0 €

90,0 €

80,0 €

70,0 €

60,0 €

50,0 €

40,0 €

30,0 €

20,0 €

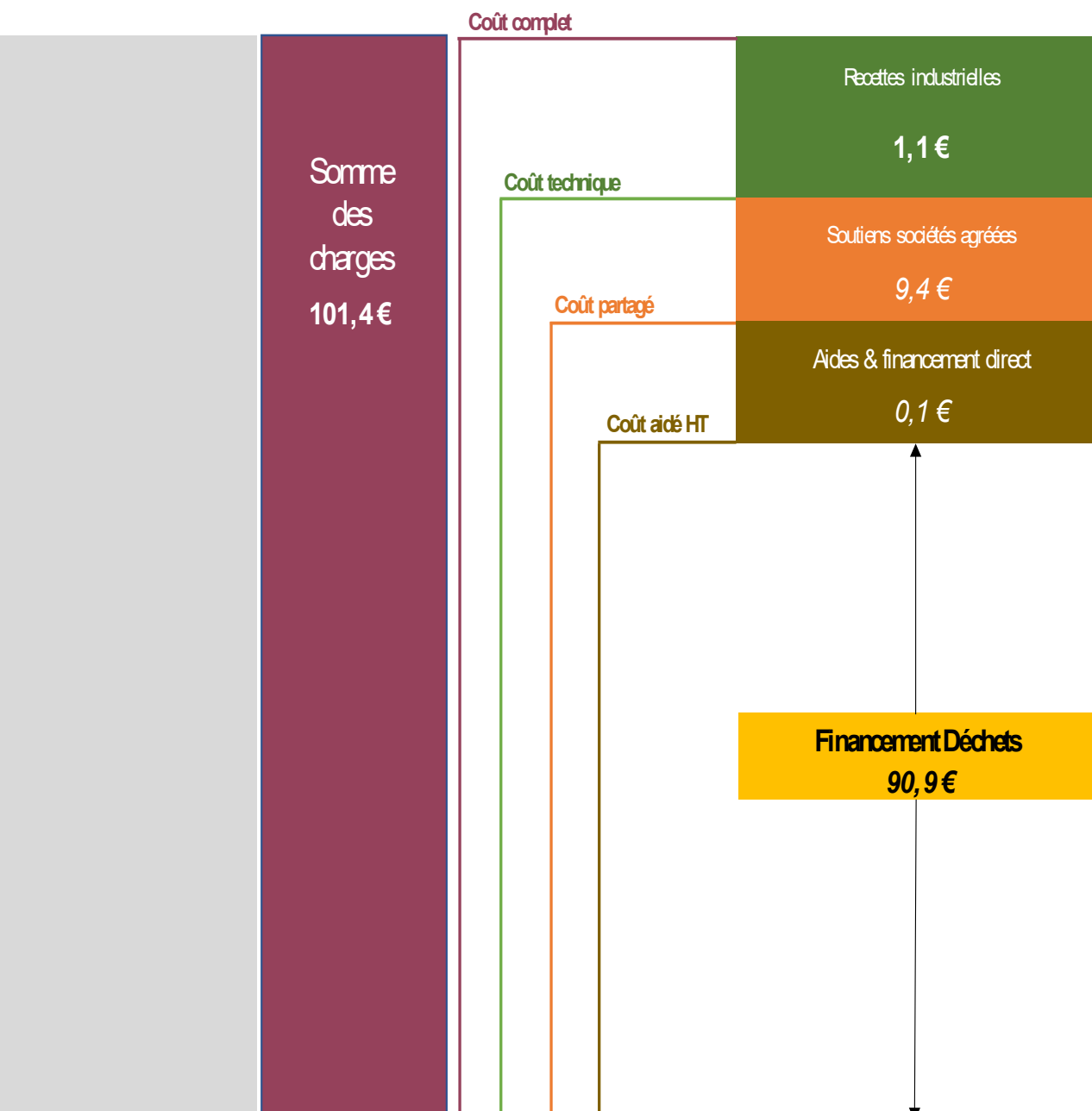
10,0 €

- €

RECETTES INDUSTRIELS /SOUTIENS /
AIDES
10,6 €

FINANCEMENT DÉCHETS
90,9 €

PRODUITS



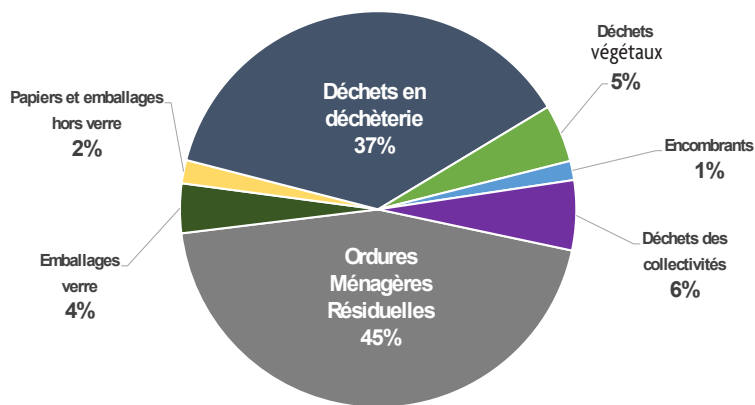


CHAPITRE 13 ► COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

13.1 ● LA PART RELATIVE DES FLUX DANS LE COÛT DU SERVICE PUBLIC

► COÛT AIDE PAR FLUX DE DÉCHETS

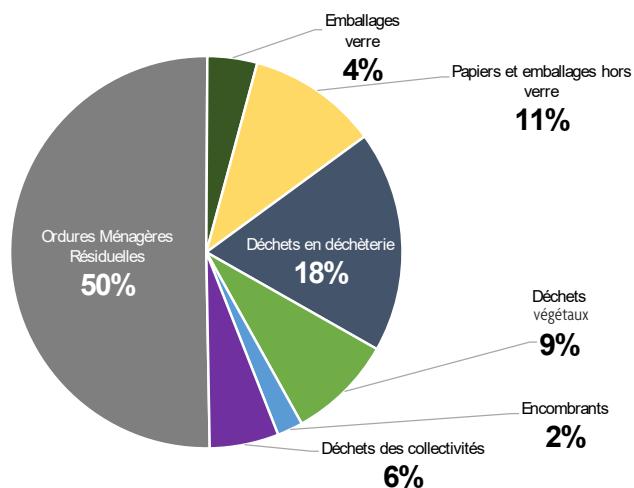
EXERCICE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
2021	20 738 752 €	1 698 630 €	2 286 416 €	20 863 367 €	2 128 672 €	723 294 €	1 996 976 €
2022	19 038 426 €	1 918 527 €	206 839 €	20 964 638 €	1 839 112 €	550 909 €	1 854 571 €
2023	21 014 548 €	1 898 260 €	892 130 €	17 546 870 €	2 211 414 €	732 763 €	2 680 244 €



► QUANTITÉS COLLECTÉES

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
TONNAGES 2023	221 863 t	18 095 t	47 390 t	80 476 t	38 309 t	9 331 t	25 067 t
PART DE CHAQUE FLUX EN %	50%	4%	11%	18%	9%	2%	6%
RATIO KG/HAB/AN	241,37	19,69	51,56	87,55	41,68	10,15	27,27

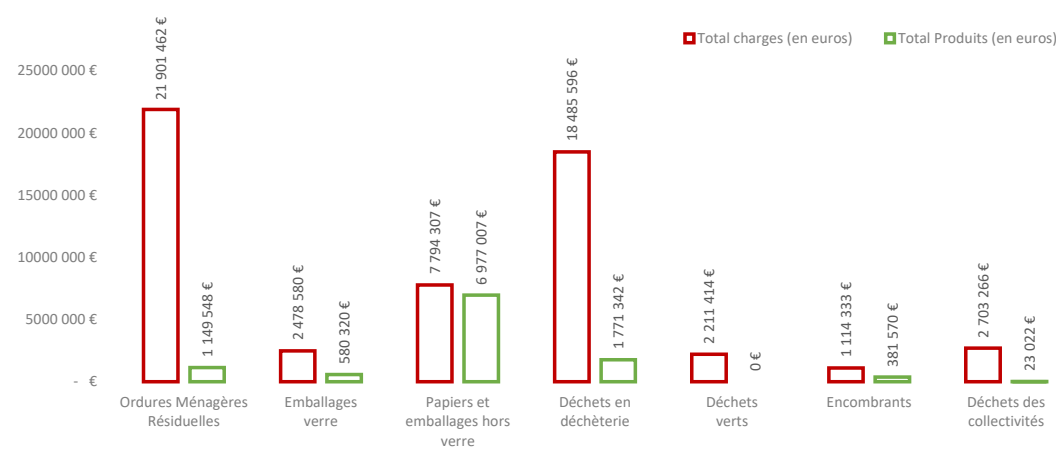
► RÉPARTITION DES TONNAGES



13.2 ● LA COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS PAR FLUX

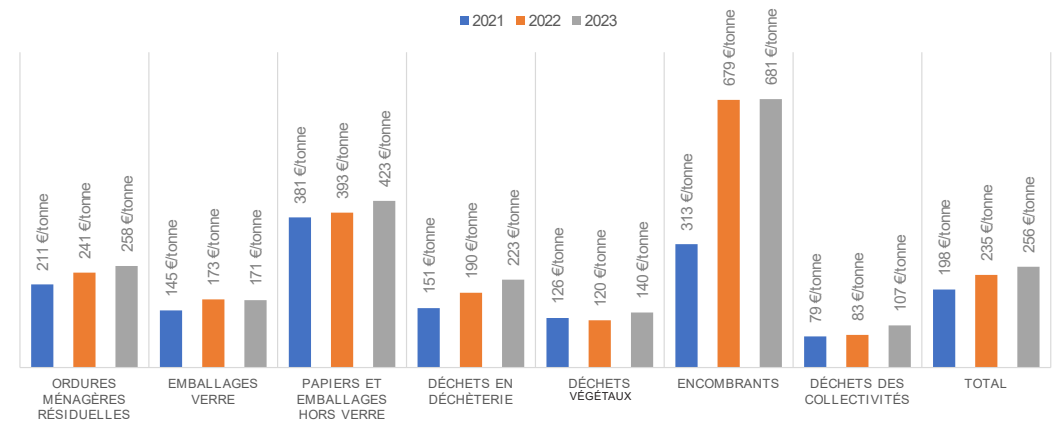
PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
TOTAL CHARGES (EN EUROS)	21 901 462 €	2 478 580 €	7 794 307 €	18 485 596 €	2 211 414 €	1 114 333 €	2 703 266 €
TOTAL PRODUITS (EN EUROS)	1 149 548 €	580 320 €	6 977 007 €	1 771 342 €	- €	381 570 €	23 022 €
TAUX DE COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS	5%	23%	90%	10%	0%	34%	1%

Les produits pour les flux marqués d'un astérisque sont minorés car déjà inclus dans les charges (c'est le cas pour les Ordures Ménagères Résiduelles [Vente de l'Energie et Négocie des MPS] et les Papiers et emballages hors verre [Négocie des MPS]).



13.3 ● LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

COÛT RÉSIDUEL DES FLUX EN € PAR TONNE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS	TOTAL
2021	211	145	381	151	126	313	79	198
2022	241	173	393	190	120	679	83	235
2023	258	171	423	223	140	681	107	256



Point de vigilance : Le coût à la tonne des flux de déchets doit être relativisé en considérant la complémentarité des analyses en €/t et en €/habitant pour ne pas arriver à des conclusions erronées (voir chapitre 14 pour le ratio en euro par habitant).

13.4 ● LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

COÛT PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET PAR FLUX EN €/T	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBAL- LAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS	TOTAL
Pré collecte	2	65	45	---	---	---	---	12
Collecte	157	116	388	81	78	577	3	160
Transfert Transport	---	7	---	47	---	---	---	40
Traitement	84	---	105	91	43	112	100	200





CHAPITRE 14 ► ÉVOLUTION DES COÛTS

14.1 ● L'ÉVOLUTION DES COÛTS TOUS FLUX CONFONDUS

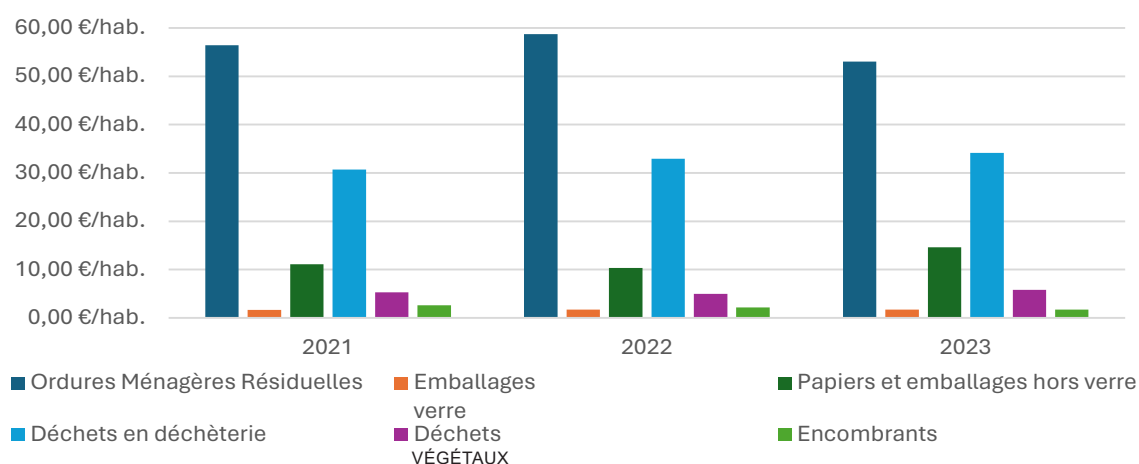
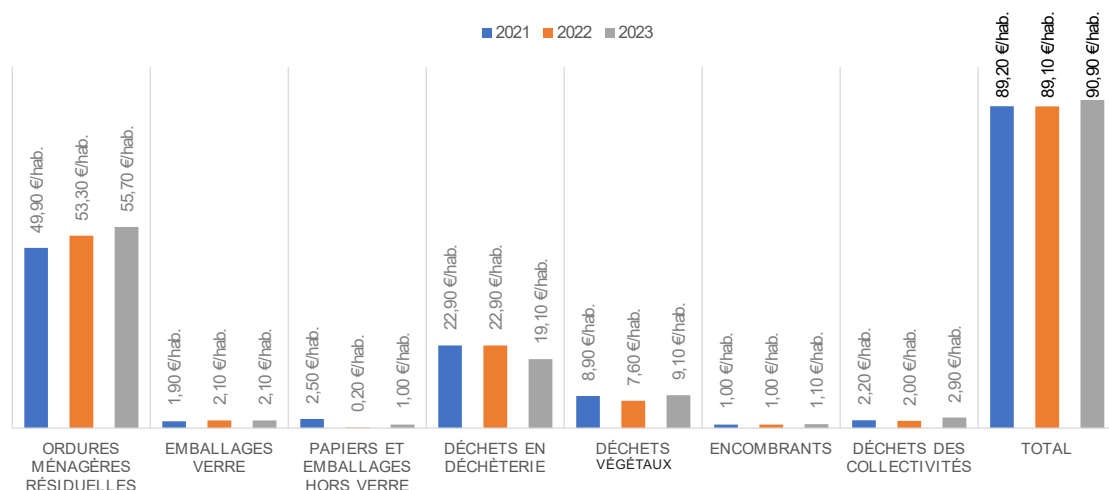
ÉVOLUTION DU COÛT PAR HABITANT	Euros / Habitant
2021	89,20
2022	89,10
2023	90,90

Source : matrice des coûts en euros

14.2 ● L'ÉVOLUTION DES COÛTS PAR FLUX - SIREDOM

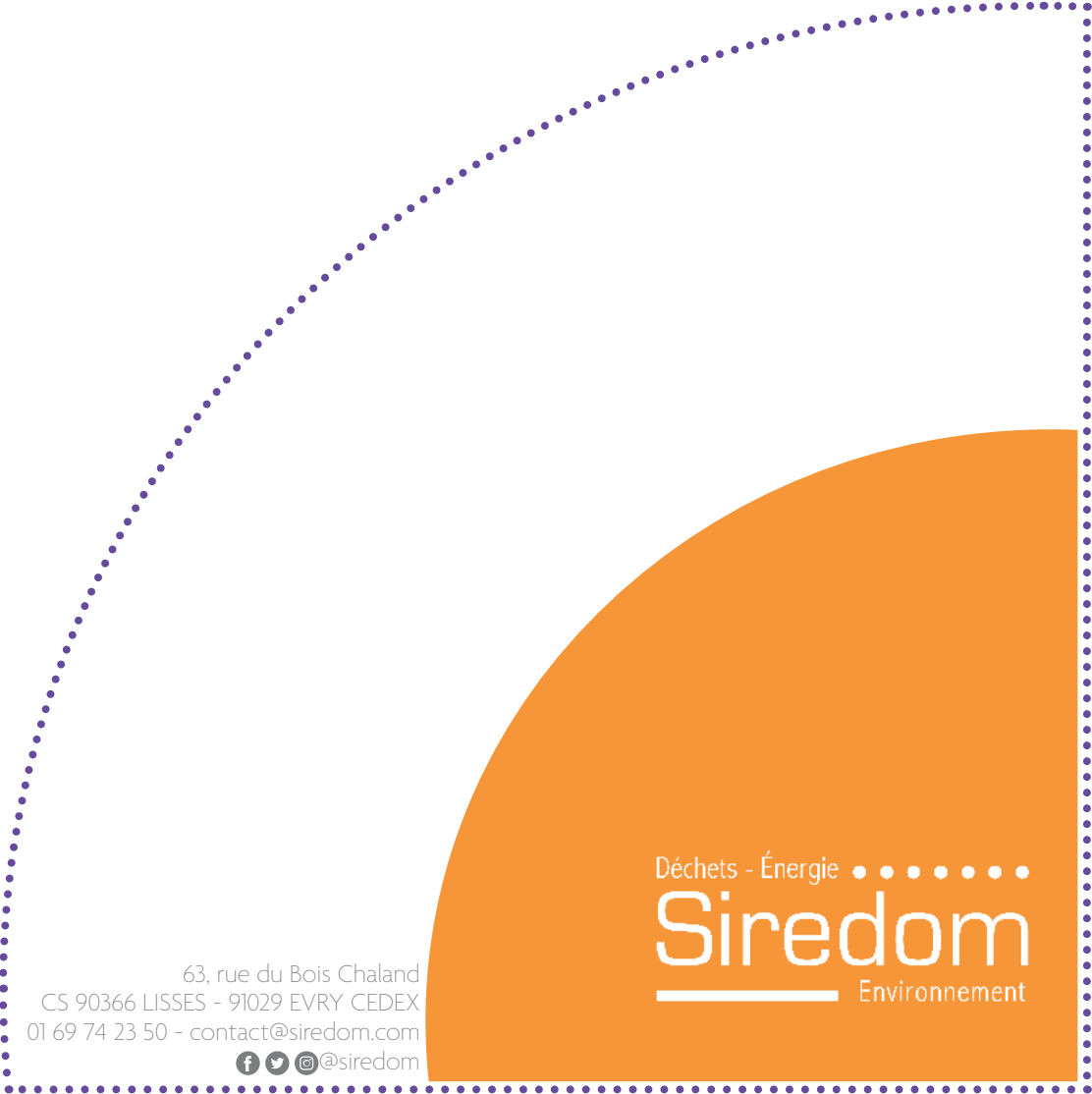
Données SIREDOM

SIREDOM COÛT RÉSIDUEL DES FLUX EN € PAR HABITANT	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	"EMBALLAGES VERRE"	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOM- BRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS	TOTAL
2021	49,90 €/hab.	1,90 €/hab.	2,50 €/hab.	22,90 €/hab.	8,90 €/hab.	1,00 €/hab.	2,20 €/hab.	89,20 €/hab.
2022	53,30 €/hab.	2,10 €/hab.	0,20 €/hab.	22,90 €/hab.	7,60 €/hab.	1,00 €/hab.	2,00 €/hab.	89,10 €/hab.
2023	55,70 €/hab.	2,10 €/hab.	1,00 €/hab.	19,10 €/hab.	9,10 €/hab.	1,10 €/hab.	2,90 €/hab.	90,90 €/hab.





RPQSP 2023



63, rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES - 91029 EVRY CEDEX
01 69 74 23 50 - contact@siredom.com

   @siredom



Déchets - Énergie •••••
Siredom
Environnement